



ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

L'égalité, la diversité et les discriminations

Sommaire

Pourquoi une entrée transversale sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » ?	3
• Définir ces notions centrales du programme.....	3
• D'autres notions à travailler pour comprendre les enjeux de l'égalité et de la diversité	5
• Aborder d'autres agissements à caractère discriminatoire et la façon de les combattre ..	9
• Travailler les finalités et les compétences du programme.....	10
• Objectifs d'apprentissage	10
Le travail sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » dans la scolarité de l'élève	11
• « L'égalité, la diversité et les discriminations », au cœur des programmes d'EMC	11
• « L'égalité, la diversité et les discriminations » dans les autres disciplines.....	12
Aborder « L'égalité, la diversité et les discriminations » dans une progression pensée de la 6^e à la 3^e	14
Propositions pédagogiques pour la classe de 6^e	15
• Proposition n°1 : « Des identités multiples et diverses : se connaître, s'accepter, se respecter »	15
• Proposition n°2 – « Stéréotypes et préjugés, des atteintes au respect d'autrui »	19
• Proposition n°3 – « Harcèlement, discrimination et dignité »	22

Propositions pédagogiques pour la classe de 5^e	26
• Proposition n°1 – « Les discriminations : une rupture de l'égalité en droit ».....	26
• Proposition n°2 – « Vivre avec un handicap, être sensibilisé pour agir ».....	29
Proposition pédagogique pour la classe de 4^e	32
• « Sexisme, violences sexistes et sexuelles, des atteintes aux libertés d'autrui »	32
Proposition pédagogique pour la classe de 3^e	37
• « Le racisme d'hier à aujourd'hui, être sensibilisé pour agir »	37
Travailler ou prolonger le travail sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » en s'appuyant sur des actions éducatives, des partenaires, en lien avec le parcours citoyen	40
• Temps forts possibles	40
• Concours	42
• Partenaires institutionnels	44
• Associations agréées et/ou conventionnées au niveau national	44
Ressources	47
• Rapports institutionnels	47
• Guides du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	47
• Éduscol	47
• Sites et portails de Réseau Canopé.....	47

Retrouvez Éduscol sur



Pourquoi une entrée transversale sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » ?

L'égalité est un droit naturel de l'homme, inscrit dans le premier article de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Deuxième valeur énoncée dans la devise de la République, l'égalité reconnaît fondamentalement à chacun la même dignité et les mêmes droits. Cette égalité proclamée peut être mise à mal par des atteintes à autrui remettant en cause l'intégrité ou la dignité humaine par des discriminations ou d'autres agissements et violences à caractère discriminatoire.

Articuler l'égalité, la diversité et les discriminations permet de conduire, à partir de la notion d'égalité, une réflexion autour des enjeux de la diversité : sa prise en compte et celle de la complexité des identités dans un cadre républicain, la reconnaissance de l'ensemble des discriminations et autres agissements et violences à caractère discriminatoire, la compréhension des mécanismes qui les sous-tendent, et la garantie de la protection des individus ou des groupes qui en sont les victimes.

Définir ces notions centrales du programme

L'égalité

En inscrivant l'égalité dans sa devise, la République se donne un programme vers lequel elle doit tendre en permettant toutes les dimensions de cette valeur.

- **L'égalité en droits, l'égalité devant la loi.** « Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». L'article 1^{er} de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* reconnaît l'égalité de droits et montre la complexité de l'équilibre entre égalité et diversité. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 précise que l'égalité est aussi une égalité de dignité. L'égalité devant la loi définie en 1789 et intégrée au bloc de constitutionnalité se distingue d'autres formes d'égalité, qui peuvent parfois entrer en contradiction avec la réalité de la diversité des sociétés et le principe de liberté. La révolution de l'égalité de droits se concrétise par la lente conquête républicaine des droits politiques, du XVIII^e siècle à nos jours (le suffrage universel masculin, le droit de vote des femmes, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans...).
- **L'égalité sociale.** Toutes les inégalités ne sont pas contraires au principe républicain d'égalité de droits. Cependant, leur réduction est l'enjeu d'une extension de l'égalité républicaine vers une égalité sociale. Cette démocratisation sociale se traduit par la lente élaboration d'un droit du travail à partir du XIX^e siècle, ainsi que par la promotion de l'État redistributeur et du rôle des représentations syndicales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, selon les préconisations du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) en 1944. Cette évolution aboutit à la reconnaissance de droits sociaux, économiques et culturels définis dans la Constitution de 1946 dont le Préambule est une des composantes du bloc de constitutionnalité actuel.

La diversité

Chaque femme, chaque homme est une personne différente de toutes les autres personnes. La diversité est la réalité objective qui reconnaît les différences, la variété, la pluralité et la complexité chez les individus et au sein des sociétés.

Retrouvez Éduscol sur



Il existe plusieurs manières de classer les différences. Le Défenseur des droits propose un classement à partir des différents motifs discriminatoires prohibés par la loi¹ :

- les caractéristiques personnelles intangibles comme l'origine réelle ou supposée, qui comprend l'origine, le patronyme, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie ou à une prétendue race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques;
- l'exercice des libertés individuelles et collectives comme l'opinion politique, les activités syndicales, les mœurs;
- les autres critères qui peuvent être moins figés dans le temps que les caractéristiques personnelles intangibles, comme l'état de santé, la grossesse, la situation de famille, la nationalité, le lieu de résidence, la vulnérabilité économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire ou la perte d'autonomie.

Ce classement évite l'essentialisation, c'est-à-dire la réduction à une seule dimension des personnes caractérisées par une diversité visible (couleur de la peau, sexe, handicap visible...). Il permet de mieux articuler la notion de diversité à la promotion du principe d'égalité à travers la protection des individus ou des groupes d'individus rendus vulnérables du fait de leurs différences telles qu'elles sont reconnues dans la loi.

Les discriminations et les autres agissements et violences à caractère discriminatoire

Le programme républicain en matière d'égalité se traduit notamment aujourd'hui par la mise en œuvre des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination. Elle trouve son origine dans l'article 6 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui énonce que « tous les Citoyens étant égaux à ses yeux [ceux de la loi] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Les **discriminations** peuvent être définies comme des inégalités de traitement d'un individu ou d'un groupe d'individus par rapport à d'autres personnes placées dans une situation comparable. Les discriminations sont précisément définies par la loi². Juridiquement, trois conditions cumulatives doivent être réunies pour qu'une discrimination soit avérée :

- un traitement moins favorable d'une personne placée dans une situation comparable à une autre ;
- ce traitement défavorable doit être fondé sur au moins un motif prohibé par la loi, en lien avec un des 25 critères de discrimination qu'elle reconnaît ;
- il doit enfin relever d'un des champs d'application de la loi (l'emploi, le logement, l'éducation, ou encore l'accès aux biens et aux services...). Il peut avoir pour objet, par exemple, le refus de la fourniture d'un bien ou d'un service : dans le domaine scolaire, la discrimination peut notamment intervenir dans l'accès à l'éducation, à un stage ou dans l'orientation. Contrairement à d'autres agissements, les actes discriminatoires peuvent être discrets et difficiles à percevoir et à mettre en évidence.

1. Voir le [Guide « Agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale »](#) du Défenseur des Droits et la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations et les [articles 225-1 et 132-76 du Code pénal](#).

2. Voir la [Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations](#). Dans la fonction publique, la discrimination est prohibée par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Retrouvez Éduscol sur



Le terme de discrimination est parfois utilisé de manière inappropriée pour désigner des agissements comme les violences ou propos et écrits injurieux racistes et antisémites, sexistes, lgbtphobes ou handiphobes : nombre de ces agissements ne sont pas des discriminations au sens juridique du terme, même s'ils peuvent reposer sur des caractères discriminatoires. La mise en œuvre du principe d'égalité concerne donc l'ensemble des lois et des politiques qui permettent d'agir contre tous les agissements et violences à caractère discriminatoire.

D'autres notions à travailler pour comprendre les enjeux de l'égalité et de la diversité

La dignité

Cette notion complexe peut être mobilisée pour rendre compte des discriminations et des agissements et violences à caractère discriminatoire.

Dans le langage courant, la dignité est le respect dû à une personne car cette personne est un être humain. Cette acception fait référence à la définition de Kant (1724-1804), pour qui la dignité désigne le fait que la personne humaine ne doit jamais être considérée comme un moyen mais comme une force et une fin en soi.

Juridiquement, la dignité définit la valeur des êtres humains et la manière dont ils doivent ou non être traités. En France, la sauvegarde de la dignité est déclarée principe à valeur constitutionnelle en 1994, en lien avec la première phrase du préambule de la Constitution de 1946 : pour le Conseil constitutionnel, le principe de dignité exige de « sauvegarder la personne humaine de toute forme d'asservissement ou de dégradation ». En 1995, un [arrêt du Conseil d'État](#) donnait raison au maire de Morsang-sur-Orge, opposé au lancer de nain même si la personne est volontaire, au motif qu'une « telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine ».

Le respect

Cette notion est polysémique. Le respect peut prendre une dimension admirative conduisant à saluer des actes ou des personnes, et ainsi se réduire à la civilité, la politesse.

Il peut également signifier la compréhension et l'acceptation des différences mais aussi des règles d'une société ou d'un débat démocratique : le respect est alors un vecteur de la vie en société qui permet de cohabiter avec l'autre en apprenant de lui. Cette dimension s'impose par le sentiment qu'on éprouve et la valeur que l'on donne à la personne physique ou morale considérée.

Le respect appliqué aux personnes a également une dimension juridique qui se définit dans différents textes internationaux³. Le respect de la personne humaine repose sur l'acceptation du principe d'égalité et sur une forme de réciprocité. Chaque individu a les mêmes droits, mais également les mêmes devoirs.

Plusieurs formes de respect peuvent être distinguées

- **Le respect de soi** est lié au soin du corps, à la qualité des relations vécues, notamment à la satisfaction de ses besoins psychosociaux (écoute, expression, justice, confiance...) et affectifs, comme à l'activité physique. Il est à considérer comme inhérent à l'estime de soi.

Droits associés ou attitudes - Le respect de la vie privée

Valeurs associées et principes - Liberté

3. Dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 (article 8), dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 (article 37) et dans la Charte européenne des droits fondamentaux de Nice de 2000 (chapitre I, article 3, chapitre II article 7).

- **Le respect des autres** passe par la pratique de la civilité, à considérer comme une qualité individuelle qui engage le collectif, la vie en groupe, et qui concerne aussi bien l'espace public que la sphère privée. Elle est une pratique au quotidien qui exprime la manifestation du vouloir vivre ensemble et démontre une attitude face à la règle collective. Le respect d'autrui participe aussi du respect de soi.
Droits associés ou attitudes - La politesse, la déférence, le savoir-vivre, le civisme, l'honnêteté, la courtoisie, la bienséance...
Valeurs associées et principes – Égalité; refus de toutes discriminations.
- **Le respect de la personne humaine** se définit par une conception de la personne humaine qui affirme l'égalité de dignité de chacun, l'égalité juridique contre toute discrimination, et considère la liberté comme première. Cette conception est fondée sur les droits de l'homme dans une vision démocratique et citoyenne.
Droits associés ou attitudes - Les droits civils et politiques; les droits économiques et sociaux; les droits spécifiques ou catégoriels (droits des femmes, droits de l'enfant, droits du travailleur...), la définition de droits nouveaux (droit à l'environnement, au développement durable, à la paix...).
Valeurs associées et principes – Liberté; égalité; fraternité; solidarité.

L'identité/les identités

Notion qui peut être définie comme ce qu'une personne est sur la durée. Elle est **personnelle** et comprend toutes les caractéristiques qui permettent de reconnaître et identifier une personne, ainsi que la façon de se percevoir soi-même. **L'identité légale** est l'identité officielle, reconnue par l'État, inscrite à l'état civil et affichée dans les documents officiels d'identité que sont la carte nationale d'identité ou le passeport. Elle contient un nombre restreint de composantes (nom, prénom, date et lieu de naissance) par lesquelles l'État identifie et reconnaît un individu. **L'identité choisie** est une identité construite à partir d'éléments de notre choix. On peut aussi parler d'identité créée, qui ne correspond pas à l'identité réelle, notamment sur les réseaux sociaux (identité numérique constituée des traces, même involontaires, laissées par un individu utilisant Internet).

Les sciences humaines et sociales mettent l'accent sur la pluralité des dimensions des identités individuelles ou collectives. La constitution d'une identité passe par la rencontre avec **l'altérité**, qui est la qualité de ce qui n'est pas semblable à soi ou au groupe, et qui, comme la diversité, peut être perçue positivement comme ouverture et enrichissement, ou négativement comme menace. Par ailleurs, les identités sont **complexes, multiples et plurielles**. Enfin, elles **ne sont pas figées**, car elles dépendent des relations entretenues avec d'autres individus ou groupes d'individus.

Par le principe d'égalité en droit, le modèle républicain respecte la pluralité des identités, la possibilité individuelle de les choisir ou d'en changer, tout en évitant l'attribution de droits communautaires.

Agissements et violences à caractère discriminatoire

Les agissements et violences définis ci-après sont ceux travaillés dans les séquences pédagogiques proposées à l'échelle de toute la scolarité au collège. Cette liste n'est pas exhaustive.

Sexisme

Selon le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), **le sexisme** est, d'une part, une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes et, d'autre part, un ensemble de manifestations : gestes, propos, pratiques et comportements, des plus anodins en apparence (remarques...)

Retrouvez Éduscol sur



aux plus graves (coups, viols, meurtres...). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles en termes d'estime de soi, de santé psychique et physique et de modification des comportements⁴. Le sexisme est un **manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre femmes et hommes**. Il s'appuie sur **des stéréotypes de sexe**, représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des qualités et caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, et légitiment des rôles de sexe hiérarchisés. Le sexisme établit ainsi un rapport hiérarchique entre les sexes qui permet de justifier des différences de comportements, de droits et d'obligations entre les filles/femmes et les garçons/hommes.

Comportements sexistes et violences à caractère sexuel

Sexisme et **violence envers les femmes et les filles** sont liés, puisque le sexisme « ordinaire » fait partie d'un continuum de violences créant un climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité. **Les violences à caractère sexuel** recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement ou des propos de nature sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes : propos sexistes, harcèlement sexuel, exhibitionnisme, outrage sexiste, messages ou images pornographiques et même utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements, jusqu'aux agressions sexuelles et au viol. Ces comportements sont sévèrement réprimés par la loi. Ils résultent de rapports de domination et nient les droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier la liberté et le respect de l'intégrité physique et psychique⁵.

Le harcèlement

Défini comme une violence répétée pouvant être verbale, physique ou psychologique et qui a pour but de dégrader les conditions de vie d'une personne. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école à travers des propos et des agissements (insultes, menaces, appels malveillants, brimades, coups...). Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut généralement pas se défendre. Cette atteinte à autrui se distingue donc d'une discrimination même si elle peut avoir des motifs discriminatoires.

L'homophobie

Attitude, sentiment, malaise ou aversion envers les personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se traduit souvent par des réactions de rejet, d'exclusion et d'hostilité. Les victimes peuvent être les personnes homosexuelles, ou plus largement les personnes dont l'apparence ou le comportement dérogent aux représentations traditionnelles de la féminité et de la masculinité⁶.

La transphobie

Ensemble des préjugés et des attitudes ou manifestations de mépris, de rejet, de discrimination, ou de haine dont sont victimes les personnes trans⁷, dont le sentiment intime et personnel d'être un homme, une femme, est distinct du sexe déterminé à la naissance.

4. Voir HCE (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes), [1^{er} état des lieux du sexisme en France](#), 2019 et [2^e état des lieux du sexisme en France](#), 2020.

5. Voir Le [guide des comportements sexistes et des violences sexuelles](#).

6. Voir le guide d'accompagnement de la campagne Ça suffit !, [Prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et lycées](#).

7. *Idem*.

L'handiphobie

Discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap. Selon la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, « par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » [La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) réaffirme que leurs incapacités ne doivent pas entraver la participation et l'accès aux droits des personnes handicapées. Dans les faits, une situation de handicap ou des troubles de santé peuvent engendrer des inégalités pour les personnes concernées, notamment dans le déroulement de la scolarité, l'« accès à », et le maintien dans l'emploi ainsi que dans l'accès aux biens et services.

Le racisme

Désigne communément une attitude d'hostilité, allant du mépris à la haine, à l'égard d'un groupe humain défini sur la base d'une identité « raciale » ou ethnique, réelle ou supposée. Il se manifeste par des discours idéologiques, voire doctrinaires, justifiant la domination de certains groupes humains sur d'autres, tout comme les formes de violences exercées, de celles aux apparences les plus bénignes jusqu'à l'anéantissement de populations. Ces discours génèrent des comportements (propos, injures, menaces, violences...) fondés sur des stéréotypes et des préjugés; des pratiques sociales allant de l'évitement à la persécution; des pratiques institutionnelles d'exclusion, de ségrégation, de discrimination (persécution d'État, apartheid...)⁸.

L'antisémitisme

Forme particulière de racisme dirigé contre les personnes juives ou supposées telles. Il s'inscrit dans un temps long qui lui est propre et explique sa permanence, sa diffusion et les différentes formes qu'il a pu prendre dans l'histoire. Alors que le racisme repose sur la hiérarchisation de l'humanité en races (dans sa version biologique) et en cultures (dans sa version culturelle) par un groupe qui se définit comme supérieur, l'antisémitisme renvoie à une vision du monde dans laquelle les juifs incarnent le mal et l'ennemi absolu. L'antisémitisme repose le plus souvent sur un fantasme du complot et des discours diabolisants sur un supposé ennemi intérieur, invisible et vu comme dominateur. Il se caractérise aussi par la plasticité et l'adaptation aux différents contextes qu'il rencontre. La distinction entre racisme et antisémitisme ne doit pas aboutir à leur hiérarchisation⁹.

La xénophobie

Attestée dans la langue française au début du XX^e siècle, la notion désigne une peur à l'origine d'une hostilité, voire d'une haine, de ce qui est ou vient de l'étranger. Elle est liée à l'émergence de la figure de l'étranger dans le contexte de diffusion du modèle de l'État-nation et des progrès de l'immigration. Elle peut se distinguer du racisme dans la mesure où elle désigne davantage un rejet ethnocentrique de la différence que la volonté systématique de hiérarchiser les origines et les cultures.

8. Voir vademecum [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#), p. 8 et la notice [Du racisme biologique au racisme culturel](#) du site ECRA de Canopé .

9. Voir vademecum [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#), p.107.

Aborder d'autres agissements à caractère discriminatoire et la façon de les combattre¹⁰

Les différents types d'agissements et de violences à caractère discriminatoire.

Les séquences peuvent aborder la question des propos oraux, écrits ou en ligne (apostrophes, « blagues », injures, insultes, diffamations, provocation à la haine, rumeurs...) ou d'autres formes d'expression, comme les signes et les inscriptions, les discours haineux en ligne, mais aussi les discriminations au sens juridique du terme, différentes formes d'exclusion et de harcèlement, ainsi que toutes les autres formes de violence à caractère discriminatoire.

Des mécanismes d'exclusion communs. Les agissements et violences à caractère discriminatoire ont pour base commune la présence de stéréotypes et de préjugés posés sur une **identité** :

- les **stéréotypes** sont des images simplifiées ou exagérées de groupes d'individus ne tenant pas compte des différences individuelles. Ils proviennent de la catégorisation, fonction cérébrale indispensable de classement pour assimiler la quantité d'informations qui nous parvient.
- Les stéréotypes alimentent les **préjugés**, qui sont des opinions et des sentiments à l'égard d'un groupe, ou d'un individu au sein d'un groupe. Ils mettent en place des mécanismes d'exclusion défavorables aux individus du seul fait de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe particulier.
- **L'essentialisation** réduit l'identité d'un individu à des caractéristiques physiques, morales ou intellectuelles supposées immuables et transmises de génération en génération au sein d'un groupe humain. Elle peut aboutir à **l'infériorisation** qui est l'action de rendre inférieur selon un ordre de valeur ou d'importance établi par un groupe dominant qui légitime des discriminations et tous autres agissements et violences à caractère discriminatoire.

La connaissance des points de droit. Sans entrer dans le détail des textes législatifs, il est important d'appuyer les séances sur les textes de référence et la traduction des principes qu'ils énoncent dans les textes de loi relatifs au racisme et à l'antisémitisme, au sexisme, aux lgbtphobies ou à l'handiphobie par exemple.

La reconnaissance et l'accompagnement des victimes. La prise de conscience des atteintes à l'intégrité, les informations relatives à la prise en charge par des équipes de vie scolaire et médico-sociales ou par des interlocuteurs extérieurs, ou la connaissance de certains points de procédure, sont des objectifs d'apprentissages importants pour faire évoluer les représentations et les pratiques des élèves.

Le paysage institutionnel et associatif de la lutte contre les agissements et les violences à caractère discriminatoire. Les différentes politiques publiques coordonnées par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et le rôle du Défenseur des droits peuvent être expliqués. Il peut être intéressant de connaître les instances chargées d'une mission de conseil au gouvernement comme la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) : les rapports qu'elles publient chaque année sont des supports de référence. Le lien entre ces leviers institutionnels et la société civile peut être étudié à travers les actions menées par les mouvements associatifs.

¹⁰. Tous ces points sont abordés spécifiquement et de manière détaillée dans des ressources récentes à destination des personnels : le vademecum [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#), le [Guide des comportements sexistes et des violences sexuelles](#) et le guide d'accompagnement de la campagne [Ça suffit ! Prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et lycées](#).

Travailler les finalités et les compétences du programme

Aborder l'égalité, les diversités et les discriminations permet de se placer au cœur des programmes d'enseignement. Ces objets contribuent à travailler sur **« respecter autrui »** comme savoir fondamental de la scolarité obligatoire, mais aussi comme finalité de l'enseignement moral et civique. Ainsi, les élèves identifient et comprennent ce que sont la diversité, son importance, ainsi que les agissements et violences à caractère discriminatoire. Ils sont en mesure d'adopter une attitude personnelle appropriée pour ne pas porter atteinte à autrui et respecter les différences.

La réflexion sur ces objets est également fondamentale pour **« acquérir et partager les valeurs de la République »** : les atteintes à autrui en lien avec la diversité fragilisent la cohésion nationale, car elles remettent en cause les principes d'égalité en droit des individus et de fraternité.

Enfin, l'étude de ces questions contribue à **« construire une culture civique »** en apprenant aux élèves comment se protéger et être protégés des atteintes à autrui en lien avec la diversité, mais aussi comment agir et lutter contre les discriminations et les autres agissements et violences à caractère discriminatoire. Elle permet également de connaître les politiques publiques dans ce domaine.

En engageant un travail sur l'égalité, les diversités et les discriminations, **le professeur fait acquérir les compétences attendues de l'enseignement moral et civique.**

Par la **compétence « culture de la sensibilité »**, il fait travailler l'empathie, la capacité de considérer l'altérité en se mettant à la place de l'autre, l'acceptation des différences et de la diversité en exprimant son opinion tout en respectant celle des autres. En installant un climat de confiance, le professeur permet de donner les moyens d'exprimer plus facilement une situation de discrimination ou des agissements et violences à caractère discriminatoire, vécus ou ressentis comme tels, afin de mieux les comprendre.

Par la **compétence « culture de la règle et du droit »**, le professeur fait comprendre le sens de la loi pour protéger les personnes discriminées ou victimes d'agissements et de violences à caractère discriminatoire. La nécessité de règles communes pour lutter pour le respect des droits de tous est mise en avant.

Par la **compétence « culture du jugement »**, les élèves comprennent les ressorts individuels et collectifs des discriminations et des autres agissements et violences à caractère discriminatoire.

Par la **compétence « culture de l'engagement »**, les élèves comprennent qu'ils sont responsables de leurs actes envers autrui. Le professeur leur donne les moyens de savoir agir contre les discriminations et les autres agissements et violences à caractère discriminatoire, en faisant connaître les démarches et les procédures, ainsi que l'ensemble des acteurs et des structures engagés sur ces sujets.

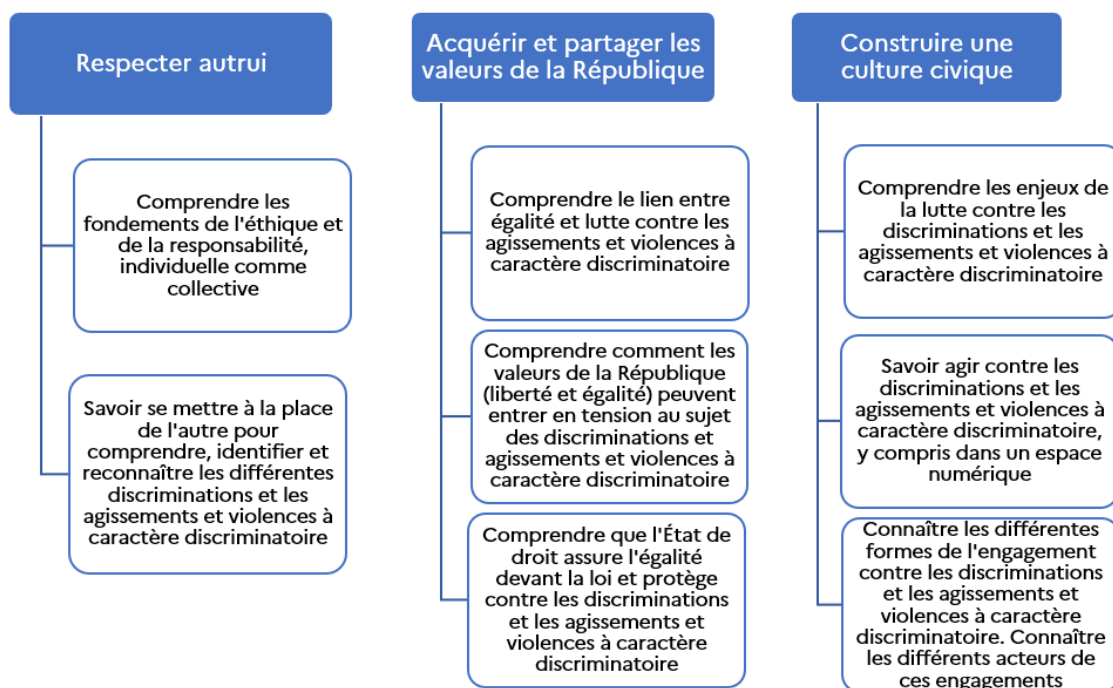
Objectifs d'apprentissage

La fiche propose de travailler sur différents types d'agissements et violences à caractère discriminatoire, de la sixième à la troisième, afin de construire progressivement cette notion sur toute la durée de la scolarité au collège. Il apparaît nécessaire d'investir tout particulièrement les questions liées au genre et d'insister sur l'égalité femmes-hommes, non seulement à partir des discriminations, mais aussi des violences sexistes et sexuelles et leur traduction, notamment dans les situations de harcèlement scolaire et de cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux.

Retrouvez Éduscol sur



Ce travail sur les discriminations ne permet pas d'aborder l'intégralité du programme d'EMC, d'autres entrées transversales proposées dans les autres fiches ressources sont à considérer selon les objectifs pédagogiques choisis par les professeurs et les équipes pédagogiques dans les établissements.



Le travail sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » dans la scolarité de l'élève

« L'égalité, la diversité et les discriminations », au cœur des programmes d'EMC

À l'école primaire, au cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et au cycle 3 (CM1 et CM2)

Dès le **cycle 2**, les élèves sont sensibilisés au respect des autres dans leur diversité, à la construction du point de vue et à la capacité de reconnaître celui de l'autre. Ils travaillent également sur l'égalité, en particulier celle entre filles et garçons. Ils identifient en **CM1** des situations où la liberté et l'égalité ne sont pas respectées, et en **CM2** des situations de discrimination où les valeurs de la République sont en jeu. Ils sont également sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux et à la question de l'identité numérique. Dans le cadre de discussions réglées, ils sont invités à argumenter sur des exemples de préjugés et de stéréotypes.

Au lycée

En **seconde générale et technologique**, en travaillant sur « la liberté, les libertés », les élèves mobilisent et approfondissent les notions de tolérance et d'égalité devant la loi, le rapport entre liberté et droits, le respect de la personne humaine. Dans le thème « garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat », les élèves peuvent travailler sur « la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap ». En **seconde professionnelle**, dans le cadre du thème « la liberté, nos libertés, ma liberté », les élèves étudient l'exercice des libertés sur ces mêmes bases de réflexion.

Retrouvez Éduscol sur



En **première générale et technologique**, la thématique annuelle « **la société, les sociétés** » permet d’approfondir les notions de justice, d’égalité et d’équité, avec la possibilité d’aborder les bouleversements économiques et sociaux et leurs conséquences en termes d’exclusion et de repli sur soi dans le premier thème « Fondements et fragilités du lien social ». Le second, « Les recompositions du lien social », permet d’aborder la promotion de l’égalité entre les hommes et les femmes, les nouvelles formes de solidarité et d’engagement, l’extension des droits, les politiques publiques pour plus d’égalité et de citoyenneté. En **première professionnelle**, le thème « **égaux et fraternels** » amène à étudier les discriminations comme source d’injustices à combattre au nom de l’égalité et de la justice sociale.

L’égalité femmes-hommes est abordée dans les trois années du lycée, notamment dans sa dimension politique en **terminale générale et technologique** avec l’étude de « **la démocratie, les démocraties** ».

« L’égalité, la diversité et les discriminations » dans les autres disciplines

Dans les programmes d’histoire au collège et au lycée

La question des inégalités au sein des sociétés est régulièrement posée, d’abord dans le cadre de sociétés reposant sur l’inégalité, comme les cités et empires de l’Antiquité, les empires et monarchies du Moyen Âge, ou les États de l’époque moderne. Certaines questions interrogent directement ce problème, comme l’organisation inégalitaire de la société d’ordres en **cinquième**, en **quatrième** et en **seconde**, et plus encore la question de l’esclavage, ou les combats des philosophes des Lumières, étudiés en **quatrième** et en **seconde**.

La rupture révolutionnaire, qui place l’égalité au cœur du projet de la société française, fait de la lutte contre les inégalités et les discriminations un enjeu social majeur, étudié à travers ses avancées et ses reculs, de la question du droit de vote et de la place des femmes en **quatrième** et en **première** à celle de l’évolution des droits politiques et sociaux en **troisième** et en **terminale**.

La question de l’égalité et de la diversité se pose également dans l’étude des colonisations, à travers les conquêtes, la mise en place de sociétés coloniales fondées sur l’inégalité, y compris pour les colonisations des XIX^e et XX^e siècles menées pour certaines par des pays mettant en avant des valeurs d’égalité (en **cinquième** et **seconde** pour les colonisations américaines, en **quatrième** et **première** pour les colonisations des XIX^e et XX^e siècles). Les décolonisations, étudiées en **troisième** et en **terminale**, permettent d’interroger ces valeurs.

Enfin, l’étude en **troisième** et en **terminale** des régimes totalitaires et de la Seconde Guerre mondiale permet de souligner les effets de politiques fondées sur l’inégalité, le racisme et le refus de la diversité.

Dans les programmes de géographie au collège et au lycée

La question des inégalités sociales et de leurs effets sur les territoires est régulièrement posée. Dans les programmes de **cinquième**, le thème sur « **la question démographique et l’inégal développement** » amène à réfléchir sur les inégalités de richesse dans le monde. De même, le thème de **seconde** « **territoires, populations et développement : quels défis ?** » permet de réfléchir au lien entre développement et inégalités, à l’échelle mondiale puis à celle du territoire français, comme le thème sur les mobilités, ou encore celui sur la métropolisation en **première**, qui portent la réflexion sur la dimension spatiale des inégalités et discriminations. La réflexion à l’échelle nationale prolonge celle engagée en **troisième** autour des inégalités territoriales et des enjeux d’aménagement et de justice spatiale.

Retrouvez Éduscol sur



Dans les programmes de français au collège et au lycée

Le thème « **vivre en société, participer à la société** » permet notamment en **quatrième** de réfléchir sur les liens entre « *Individu et société : confrontations de valeurs ?* », par exemple à partir d'une comédie du XVIII^e siècle posant les questions d'égalité dans la société. L'objet « **agir sur le monde** » amène à travailler sur l'information et peut porter sur la question des discriminations, mais également, en **troisième** sur l'engagement au nom de valeurs, en lien avec l'étude de la Résistance en histoire.

En classe de **seconde**, l'objet d'étude « **la littérature d'idées et la presse du XIX^e siècle au XXI^e siècle** », appuyé sur l'éducation aux médias et à l'information et sur l'enseignement moral et civique, peut être l'occasion d'un travail sur les questions liées à l'égalité, à la diversité et aux discriminations. Cette thématique peut également être étudiée à travers des œuvres intégrales dans le cadre des objets « **le roman du XVIII^e siècle au XXI^e siècle** » ou encore « **le théâtre du XVII^e siècle au XXI^e siècle** », ou encore en **première** avec les objets d'étude « **le roman et le récit du Moyen Âge au XXI^e siècle** » et « **la littérature d'idées et la presse du XVI^e au XVIII^e siècle** ».

Dans les programmes de langues vivantes en collège et en lycée

La découverte culturelle et l'ouverture à l'autre permettent aux élèves d'aborder ce questionnement autour de l'égalité, la diversité et les discriminations. En classe de **seconde**, la thématique commune à l'ensemble des langues vivantes est « **l'art de vivre ensemble** » et se décline selon huit axes exploitables à des degrés divers dans les différentes langues, en respectant l'ancrage culturel propre à chaque aire linguistique.

Dans les programmes de sciences économiques et sociales

La notion de socialisation, en classe de **première**, permet de réfléchir à la diversité des comportements, des configurations familiales, des liens sociaux et à la question de la déviance. Le programme de **terminale** étudie le rôle de l'école pour l'égalité des chances, en analysant les facteurs d'inégalité dans la réussite scolaire. Le rapport entre inégalité et justice sociale est également questionné, à travers le degré d'acceptabilité des formes d'inégalité, comme l'action des pouvoirs publics contre les discriminations. La question des inégalités et de la redistribution des richesses est également posée en **sciences et technologies du management et de la gestion**, à travers la réflexion sur les politiques sociales, la logique d'assurance et celle d'assistance, mais aussi l'action de l'État contre le chômage en **terminale**.

Dans les programmes de philosophie

Les notions de « **justice** », de « **conscience** », et d'« **inconscient** » font partie des notions à étudier dans la voie générale, la « **justice** » étant étudiée dans la voie technologique. Cette approche complète la connaissance des élèves sur ces questions.

Dans les programmes de l'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques en lycée général

En **première**, le thème « comprendre un régime politique : la démocratie » repose la question des inégalités juridiques pour accéder au droit de vote ; le thème 5 « analyser les relations entre États et religions » permet d'aborder la question des minorités religieuses et des persécutions à leur encontre, en particulier en Inde dans l'objet de travail conclusif. En **terminale**, les entrées sont plus limitées, centrées sur le thème 3 « histoire et mémoires », avec l'exemple des génocides des Juifs, des Tsiganes et des Tutsis.

Dans les programmes de droit et grands enjeux du monde contemporain

Dans sa définition du droit et du raisonnement juridique, cet enseignement de **terminale** questionne l'importance de l'égalité en droit français, la nature de ce principe et la dimension juridique de la lutte contre les discriminations.

Aborder « L'égalité, la diversité et les discriminations » dans une progression pensée de la 6^e à la 3^e

La progression proposée prend la forme d'un parcours pédagogique qui permet aux professeurs individuellement et en équipe d'aborder, sur chacune des années de la scolarité au collège, les dimensions et les attributs de « l'égalité, la diversité et les discriminations ». Ce parcours s'appuie sur les notions structurantes de chacune des années, telles qu'elles organisent les repères de progression : le respect pour la classe de 6^e, l'égalité pour la classe de 5^e, les libertés pour la classe de 4^e et la communauté pour la classe de 3^e.

Dans ce parcours pédagogique, le code couleur adopté indique l'importance à accorder, par année, à cette entrée transversale.



Temps fort de l'apprentissage du niveau d'étude. Il constitue un objectif d'apprentissage majeur de l'année. Il peut être conduit dans une démarche de projet associant des partenaires.



Temps important de l'apprentissage du niveau d'étude. Il est connexe à l'étude de la notion annuelle structurante et aux temps forts retenus.



Temps articulé avec une autre entrée transversale. L'approche est pensée comme complémentaire à l'étude de la notion annuelle structurante. Elle se comprend en lien avec les temps forts et importants déterminés pour le niveau d'étude.

Le temps fort de l'apprentissage de « L'égalité, la diversité et les discriminations » se situe en classe de 5^e.

6^e : Les atteintes à autrui, une remise en cause de la dignité de la personne humaine

Piste pédagogique : la première approche des mécanismes d'exclusion peut être réalisée à travers les notions de préjugé et de stéréotype mais aussi d'identité. La prise de conscience des différences s'appuie sur des situations mobilisant le vécu des collégiens (la scolarisation des enfants handicapés ou allophones, des insultes sur l'origine, la religion, le genre et l'orientation sexuelle, le ressenti et ses conséquences...). Le travail mobilise à la fois le rapport à la règle et le jugement autonome de l'individu. Il permet de faire identifier les mécanismes d'exclusion et de harcèlement au collège et de souligner l'enjeu de la considération de la dignité humaine.

Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales : « JUSTICE ET DROIT », « RESPONSABILITÉ », « LAÏCITÉ » ET « ENGAGEMENT ».

5^e : Les discriminations comme rupture de l'égalité en droit

Piste pédagogique : à partir d'un exemple de discrimination liée à l'orientation sexuelle, aux origines ou à la situation de handicap, par exemple, le professeur fait comprendre d'une part les mécanismes d'exclusion liés aux discriminations et d'autre part le rapport au droit. Le travail permet d'aborder la définition juridique de la discrimination, de différencier ce qui relève de la discrimination et de l'atteinte à la personne. La réflexion conduit à comprendre que la discrimination est une rupture d'égalité des droits entre les individus et qu'elle porte atteinte à la dignité humaine. Ce faisant, elle ne permet pas de vivre ensemble. Les élèves doivent être en mesure d'identifier, de reconnaître ces situations mais également d'agir contre, quel que soit le lieu ou l'espace dans lequel elles se produisent. Ils doivent connaître le cadre de la loi et doivent intégrer le fait que chacun a un droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement.

Retrouvez Éduscol sur



Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales : « JUSTICE ET DROIT », « LAÏCITÉ » ET « ENGAGEMENT ».

4^e : Les violences comme atteintes à la dignité et aux droits et libertés d'autrui

Piste pédagogique : Les discriminations et agissements à caractère discriminatoire peuvent aboutir à des violences selon des mécanismes étudiés en 6^e, et approfondis en 4^e sous l'angle de l'atteinte aux libertés et aux droits de la personne discriminée. Le professeur peut s'appuyer sur tout type d'exemple d'atteinte relative à des opinions ou des convictions – politique, syndicale, etc. –, à des discriminations religieuses ou genrées pour aborder la privation des libertés induites, les mécanismes d'autocensure qui peuvent s'installer, les atteintes à la sûreté et à la sécurité des personnes. Les élèves doivent prendre conscience que la loi garantit une protection, mais qu'il est de la responsabilité et de l'engagement de chacun de nous d'agir.

Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales : « LIBERTÉ D'EXPRESSION » ET « ENGAGEMENT ».

3^e : Les agissements et violences à caractère discriminatoire, une remise en cause, pour notre société, de ses principes et de ses valeurs.

Piste pédagogique : à partir d'un exemple d'agissements et violences à caractère discriminatoire, racistes, antisémites, xénophobes, lgbtphobes ou handiphobes, le professeur explique que ces agissements et violences remettent en cause les principes et les valeurs d'une société démocratique. La communauté nationale structurée dans ce cadre peut être atteinte. En lien avec le programme d'histoire, des situations racistes ou antisémites ou xénophobes peuvent être étudiées. Il s'agit de distinguer propos et violences racistes et antisémites d'autres modes de discrimination plus discrets. Il est nécessaire de faire prendre conscience que le racisme et l'antisémitisme sont des remises en cause de nos fondements démocratiques. Les agissements et violences racistes, antisémites et xénophobes sont réprimés par la loi : il est important de rappeler qu'en France, le racisme n'est pas une opinion mais un délit. Le professeur aborde également l'expression grandissante des haines en ligne. Les élèves doivent être sensibilisés aux politiques publiques engagées contre ces discriminations qui portent atteinte à l'unité de notre communauté nationale. Le rôle du Défenseur des droits, l'engagement associatif, sont à considérer dans cette nécessaire sensibilisation à l'action.

Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales : « LIBERTÉ D'EXPRESSION » ET « JUSTICE ET DROIT ».

Propositions pédagogiques pour la classe de 6^e

Proposition n°1 : « Des identités multiples et diverses : se connaître, s'accepter, se respecter »

La proposition consiste en une séquence **d'au moins trois heures** qui peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Cette séquence permet d'aborder la dignité de la personne humaine en partant de la connaissance de soi, pour amener à la reconnaissance de la diversité des identités et des différences. Interroger les ressemblances et différences invite à accepter l'égalité de dignité de chacun et à respecter autrui.

Problématique de l'étude – Quelles sont les différentes facettes de mon identité ? Qu'est-ce qui me distingue et me rapproche des autres ?

Retrouvez Éduscol sur



Attendus de l'étude

Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de cette séquence, l'élève doit être en mesure d'identifier et de comprendre les composantes multiples de l'identité de la personne, y compris et notamment l'identité numérique, ainsi que les principaux risques qui y sont associés.

Dans cette séquence, le professeur aborde principalement la finalité « **respecter autrui** » : la prise de conscience de la complexité des composantes d'une identité, que ce soit la sienne ou celles des autres, doit amener l'élève à éprouver la nécessité du respect d'autrui et de sa dignité. Cette prise en compte permet de mieux comprendre la liberté de chacun, et la nécessité de traiter les gens de façon équitable, ce qui permet de travailler sur la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** ». Enfin, la nécessité de comprendre et d'adapter ses comportements, notamment sur Internet, pour que la diversité et les différences puissent s'exprimer sans problème, participe du développement d'une **culture civique**.

Compétences travaillées

Le professeur cherche à faire travailler les différentes composantes de la **culture de la sensibilité** comme « accepter les différences » et « se sentir membre d'une collectivité ». Il fait également travailler les compétences numériques dans le domaine « protection et sécurité » et plus particulièrement la composante « protéger les données personnelles et la vie privée », par la confrontation aux règles sur l'identité et sur Internet, en lien avec les items de la **culture de la règle et du droit**. En outre, la réflexion sur les conduites à adopter et l'analyse de la complexité des identités permettent de renforcer l'apprentissage des composantes de la **culture du jugement**.

Proposition de démarche

Quelles sont les différentes composantes de l'identité d'une personne ? (1 à 2 heures)

Dans un premier temps, les élèves entrent dans une activité individuelle de réflexion sur leur identité, sous la forme d'un schéma heuristique, dont les quatre parties leur sont proposées :

- Identifier : *qui suis-je ? Quels sont les éléments clefs de mon identité ?*
- Explorer : *d'où viens-je ? Quels éléments de mon identité m'ont été transmis par ma famille ?*
- Connecter : *avec qui suis-je lié(e) ? Avec qui est-ce que je me sens connecté(e) ?*
- Appartenir : *à quel(s) groupe(s) ou quel(s) lieu(x) est-ce que je pense appartenir ?*

Ce schéma permet à chaque élève d'approfondir sa connaissance de soi et de penser son identité comme transmise, mais aussi construite. Cette réflexion les invite à penser leurs liens avec autrui, ce qui les prépare à travailler sur les différences et la diversité.

Dans un deuxième temps, le professeur invite les élèves à réfléchir sur la multiplicité des identités et introduit les notions d'identité personnelle, d'identité légale et d'identité choisie ou créée¹¹. Il peut fournir une courte trace écrite pour aider à la mémorisation de ces notions et de ce qui les distingue.

Les élèves utilisent des extraits de leur carte heuristique pour identifier quel type d'identité est en jeu. Le professeur peut apporter également un corpus de documents pour élargir et mettre en évidence les identités multiples : documents officiels d'identité, extraits de biographies ou d'autobiographies, éventuellement articles 60 et 61 du Code civil (modifiés par les lois de 1993 et de 2011) sur le changement de prénom et de nom.

11. Voir les définitions des identités pages 5-6 de cette fiche.

Dans un troisième temps, les élèves choisissent de révéler un élément de leur identité au groupe classe, en indiquant s'il relève de l'identité légale, personnelle, choisie, voire créée. Il est important de préciser aux élèves de ne partager que ce qu'ils souhaitent vraiment partager, et qu'ils restent libres de ne donner aucun élément. Ils s'entraînent ici à identifier et définir les identités multiples de la personne. Ce temps d'expression orale conduit aussi à la mise en évidence de la diversité des identités au sein de la classe.

Enfin, les élèves sont invités à noter un aspect qu'ils ont découvert sur l'identité d'un (ou plusieurs) autre(s) élève(s). Cette dernière étape permet de valoriser l'écoute de l'autre et la prise en compte de la complexité de l'identité de chacun.

Dans son ensemble, cette séance doit permettre de souligner la multiplicité des composantes de l'identité pour chaque personne. Ces composantes multiples sont vues à travers l'identité légale et personnelle, mais il est possible que les élèves mettent en avant d'autres déclinaisons, comme l'identité de genre ou sexuée, ou l'identité religieuse ou politique. Dans ce dernier cas, le professeur doit rappeler les grands principes de la laïcité : chacun est libre de ses convictions, de croire ou de ne pas croire, et de les exprimer dans le cadre prévu par la loi. Il rappelle aussi qu'en tant qu'agent de l'État, il est tenu à une stricte neutralité. Cela peut permettre d'expliquer les raisons pour lesquelles la collecte des données personnelles est très encadrée par la loi française et exclut ce qui relève de la vie privée. Les élèves restent libres d'exprimer cet aspect de leur identité à condition de ne pas être prosélytes. Cette séance n'a pas vocation à déboucher sur un débat à propos de la laïcité.

Qu'est-ce qui me distingue et me rapproche des autres ? (1 heure)

Dans cette deuxième étape de la séquence, la question des relations entre les personnes, des différences et des ressemblances est explorée de façon plus approfondie.

Les élèves travaillent dans des groupes constitués de façon aléatoire, afin d'interagir avec des camarades qu'ils connaissent peut-être moins, à découvrir l'altérité. Dans ces groupes, les élèves ont pour consigne d'identifier un certain nombre de similitudes et de différences entre eux, puis de réfléchir à l'impact de ces similitudes et différences sur leurs relations.

Ensuite, une mise en commun des résultats est faite par des rapporteurs qui s'expriment à l'oral devant le groupe classe.

Le professeur ouvre une réflexion collective sur ces présentations orales, pour souligner qu'au-delà des différences et des ressemblances il existe une même dignité de la personne humaine. Cette dignité humaine s'appuie sur les droits inaliénables et indivisibles de tous les êtres humains. Le professeur peut apporter une perspective historique sur la reconnaissance progressive des droits humains, par exemple en fournissant un corpus documentaire composé de courts extraits des grandes déclarations (préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* de 1950...). Le professeur fait souligner aux élèves qu'ils appartiennent à un même groupe classe, à un même établissement, et que cela constitue une partie de leur appartenance et de leur identité.

Enfin, les élèves sont invités à noter un élément de leur identité qu'ils partagent ainsi qu'un élément de leur identité qui les distingue de la plupart des autres élèves de la

classe. Cette étape permet de fixer et d'approfondir la prise en compte de la diversité et des différences.

Ce travail sur les différences et ressemblances au sein de la classe peut aussi être abordé par le biais du jeu, de dispositifs mouvants de regroupements dans l'espace en fonction de différentes variables de l'identité.

Cette séance vise à faire éprouver l'égalité de tous par-delà les différences et les ressemblances.

Sur Internet, qu'est-ce que je révèle aux autres sur moi ? Qu'est-ce que l'identité numérique ? (1 heure)

Dans cette troisième étape de la séquence, les élèves explorent la question de l'identité numérique, des données personnelles et de leur protection, afin de comprendre les risques inhérents à l'existence et à l'usage des réseaux sociaux. Après avoir mis en évidence la multiplicité des composantes d'une identité et l'existence de différences qui entraînent une grande diversité dans la société, aborder la question de l'identité numérique permet à la fois de sensibiliser les élèves mais aussi d'évoquer des situations de non-respect de la différence et de la dignité de l'autre.

Pour commencer, individuellement, il est possible de s'appuyer sur des identités fictives pour demander aux élèves de réaliser un état des lieux de ce qu'ils pensent révéler d'eux sur Internet. Puis ils échangent par binômes sur le même sujet. On peut envisager l'utilisation de l'outil numérique pour faire le point sur leur présence sur Internet et confronter leurs représentations avec la réalité. Les résultats sont ensuite mis en commun.

Le professeur attire l'attention sur l'existence de traces volontaires et de traces involontaires laissées sur Internet. Il explique ce que sont les données personnelles. Il prépare la trace écrite en faisant réfléchir au sens des expressions « données personnelles » et « identité numérique » ainsi que sur les principaux risques associés.

Ici plusieurs parcours sont possibles, avec différents documents d'appui disponibles pour le professeur :

- le kit « [identité numérique](#) » disponible sur éducol ;
- la vidéo « [Je dois protéger ma vie privée](#) » dans la série « La Famille Tout écran » sur Lumni ;
- le site « [Internet sans crainte](#) » et les vidéos de « [Vinz et Lou](#) », accompagnées de parcours pédagogiques comme « [Données personnelles et RGPD](#) », « [Diffusion de ses données](#) », ou « [Gestion de son identité en ligne](#) ».

Le professeur utilise un exemple de mauvais usage des données personnelles et d'atteinte à la personne. Les élèves sont alors invités à identifier le non-respect de l'autre, la négation de la dignité de la victime. Ils recherchent les causes de ces atteintes. Le professeur peut introduire la question de l'usage des pseudonymes sur les réseaux sociaux et évoquer le débat sur la haine en ligne et la difficulté à en identifier l'auteur. Il peut rappeler la différence entre propos publics et privés. En réponse à la haine en ligne, il peut évoquer le droit à l'oubli et à l'effacement des données, en s'appuyant par exemple sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ici, l'utilisation des médias pour la jeunesse est un point d'appui pour le professeur. Le site Internet du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) offre un large panorama des ressources disponibles. Le magazine d'information dessinée

Retrouvez Éducol sur



pour les jeunes *Topo* propose par exemple une rubrique « Clair et Net »¹² abordant les questions de la sécurité numérique. Ce travail amène les élèves à réfléchir de façon globale à la non-acceptation de la différence et de la diversité, en lien avec le début de la séquence.

Dans cette séquence, le professeur peut évaluer la culture de la sensibilité ainsi que la coopération au sein du groupe. Il peut également évaluer la capacité à identifier et définir les identités multiples de la personne, l'identité numérique, et les principaux risques associés dans une évaluation écrite individuelle de fin de séquence.

Ressources

- *Harvard Graduate School of Education, Project Zero Thinking Routines, « Who Am I ? »*
- Site Internet de la CNIL, rubrique « [maîtriser mes données](#) ».
- [CLEMI panorama de la presse d'actualité jeunesse](#).
- [Topo, revue bimestrielle d'actualité en bande dessinée destinée aux moins de 20 ans.](#)

Proposition n°2 – « Stéréotypes et préjugés, des atteintes au respect d'autrui »

Cette proposition consiste en une séquence **d'au moins trois heures** qui peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Cette séquence permet d'aborder le respect d'autrui et de la diversité. Elle peut être articulée à un travail préalable permettant de sensibiliser les élèves à la multiplicité des composantes de l'identité d'une personne, en abordant notamment la trace et l'identité numériques d'un individu, comme le propose la séquence qui précède.

Son objectif est d'encourager les élèves à réfléchir sur le regard des autres et le regard qu'ils portent sur les autres. Ils travaillent sur le respect des différences, apprennent à identifier et repérer les préjugés et les stéréotypes, et cherchent à comprendre comment ils constituent des atteintes à la dignité d'autrui, créant un mécanisme d'exclusion explicite ou implicite.

Problématique de l'étude – Comment définir les préjugés et les stéréotypes ? Comment nous amènent-ils à ne pas accepter autrui, à ne pas le respecter dans sa dignité et parfois à l'exclure ?

Attendus de l'étude

Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme du chapitre, l'élève devra être en mesure d'identifier et de définir les stéréotypes et les préjugés, et de caractériser ce qui les différencie. Dans cette séquence, le professeur aborde principalement la finalité « **respecter autrui** » à travers la nécessité d'accepter et de respecter les différences et la diversité chez les autres.

Compétences travaillées

Le professeur cherche à faire travailler les différentes composantes de la compétence « **culture de la sensibilité** » comme « accepter les différences » et « se sentir membre d'une collectivité ». Le travail en groupe permet aussi de travailler la culture de l'engagement et la compétence « coopérer et mutualiser ».

12. [Topo, revue bimestrielle d'actualité en bande dessinée destinée aux moins de 20 ans.](#)

Proposition de démarche

Définir les stéréotypes et préjugés (1 à 2 heures)

Pour entrer dans cette séquence, le professeur cherche à réactiver les connaissances des élèves sur le sujet. Au cycle 2, les élèves ont pu aborder la question des stéréotypes et des préjugés. Ils peuvent connaître le sens de ces termes, mais il peut être utile de le leur rappeler, soit en faisant émerger les connaissances par une activité type « remue-méninges », soit en passant par le visionnage d'une vidéo (« [C'est quoi un stéréotype ?](#) », 1 jour, 1 actu). Des définitions et exemples sont notés. Le professeur sera attentif à la difficulté à caractériser les différences entre stéréotype (« étiquette », image simplifiée ou exagérée d'un individu ou d'un groupe) et préjugé (jugement *a priori* et défavorable) et à présenter les différents mécanismes d'exclusion (catégorisation, essentialisation, hiérarchisation).¹³

Dans un deuxième temps, les élèves s'entraînent à reconnaître et identifier les stéréotypes et préjugés, à partir de la présentation d'un corpus de documents (textes, images, extraits de livres, films, dessins animés, contes, affiches, publicités...). On peut choisir de fournir en regard une liste de stéréotypes et préjugés, ou laisser les élèves les trouver seuls. Ce travail peut se réaliser de façon individuelle ou en groupes. Il est suivi d'une mise en commun. Il permet de consolider les premières définitions données et d'ajouter des exemples.

Dans un troisième temps, le professeur propose une activité dont l'objectif est de faire éprouver aux élèves que tout le monde est porteur de stéréotypes et préjugés et d'explorer les sentiments qu'ils provoquent. La classe est répartie en groupes de 4 élèves environ à partir d'une liste de stéréotypes établie par le professeur. Ils attribuent alors un stéréotype à chacun des membres du groupe et justifient en quelques mots ce qui les a conduits au choix de ce stéréotype. Les élèves doivent rester libres de participer ou non à cette attribution. L'élève concerné ne participe pas à ce choix. Ensuite, un élève décrit, individuellement, ce qu'il imagine du ressenti de son camarade face à l'étiquette ou stéréotype qui lui a été attribué. Puis, collectivement, le groupe rédige une conclusion sur ce que l'on ressent face aux stéréotypes et préjugés. Cette activité permet de mobiliser les émotions et les sentiments. Le professeur en explique les causes : les préjugés et stéréotypes nient la complexité et la multiplicité des composantes des identités. La classe rédige une trace écrite qui explique, à sa façon, ce que sont stéréotypes et préjugés, et ce que l'on ressent lorsque l'on en est victime.

Prolongement possible

Le professeur peut s'appuyer pour cette étape sur un intervenant extérieur, en partenariat avec une association de lutte contre le racisme et les discriminations. Un témoignage extérieur à la classe permet d'ouvrir la réflexion plus largement sur la société. Le témoin peut aussi dire ce que les élèves n'oseraient pas dire, ou apporter une expérience vécue que les élèves n'ont pas toujours.

Comprendre comment stéréotypes et préjugés conduisent à l'exclusion (2 à 3 heures)

Dans ce second temps, les élèves sont invités à réfléchir sur le rôle des préjugés et stéréotypes dans les mécanismes de rejet et d'exclusion. Ils travaillent à nouveau en groupes.

L'objectif est de produire un récit construit sur des propositions de scènes fictives de rencontre entre deux élèves dans le contexte du collège. Le personnage principal décrit sa rencontre avec un nouvel élève, ses préjugés sur cet élève, le stéréotype

13. Voir la définition de ces notions page 9 de cette fiche.

qu'il lui associe. Il explique les raisons qui l'amènent à « coller » cette étiquette sur le nouvel élève. Certains groupes peuvent travailler sur un scénario légèrement différent, dans lequel le nouvel élève est confronté à un groupe déjà constitué, afin d'étudier également la dimension collective de l'exclusion.

Les élèves doivent ensuite imaginer deux suites possibles à l'histoire. Dans l'une d'elles, le personnage principal, ou le groupe, en reste à ses préjugés. Dans une autre version, le personnage principal, ou le groupe, fait mieux connaissance avec le nouvel élève. Les élèves décrivent ce que ressentent les deux personnages et imaginent une fin plausible. Enfin, on peut inviter les groupes à écrire « la morale de cette histoire » comme dans une fable.

Pour ce travail, le professeur peut fournir un découpage de l'histoire en vignettes, afin de bien identifier les articulations entre préjugés, stéréotypes et exclusion. Pour le récit final, il peut proposer aux élèves de faire un choix entre les deux fins, tout comme il peut laisser le choix de la forme du récit, écrit ou oral (enregistrement sonore ou vidéo, sur tablette ou téléphone). Cette variété dans les récits a pour but de faire détailler les attitudes et les mécanismes qui conduisent à l'exclusion, ou au contraire qui permettent de bien vivre ensemble lorsqu'il y a acceptation de l'autre et de la différence.

L'objet de ce travail est d'abord l'acquisition de connaissances, à savoir la compréhension du rôle des préjugés et stéréotypes dans les mécanismes d'exclusion.

La finalité en est l'intégration de la norme et de la règle, qu'on favorise par la réflexion sur des exemples que les élèves peuvent comprendre, mais qui ne les impliquent pas personnellement afin d'éviter toute forme de conflit et d'éviter une approche sur les seules sensibilité et empathie.

Lors d'un temps de mise en commun, les élèves sont interrogés par le professeur sur la différence entre le rejet par une personne et le rejet par un groupe. Une fois l'histoire écrite, la mise en commun permet de monter en généralité. Le professeur reste maître des sujets abordés et encadre la mise en commun qui permet l'acquisition des connaissances. Il propose alors une leçon plus théorique sur les stéréotypes, préjugés et mécanismes d'exclusion, complétant les définitions posées en début de séquence. Il peut s'appuyer sur la fiche « notion » du réseau Canopé ou sur les ressources du dossier « [Tous différents, tous égaux](#) » du site « Les Fondamentaux » pour la préparer. Il montre alors que les stéréotypes amènent à catégoriser des personnes ou des groupes à partir de représentations simplifiées ou exagérées et à les assigner à une dimension réductrice. Les stéréotypes nourrissent des préjugés défavorables qui entraînent des mécanismes de hiérarchisation, des pratiques inégalitaires ou d'exclusion. Ce mouvement de rejet peut évoluer sous la forme de discriminations, d'injures et de violences.

Démarche alternative

Le professeur peut également suivre la démarche proposée par le site [Les Fondamentaux dans son dossier « Tous différents, tous égaux »](#), qui offre une série d'épisodes accompagnés de fiches pédagogiques. La première séance a pour objectif de faire comprendre aux élèves que préjugés et stéréotypes sont au fondement des mécanismes d'exclusion. La deuxième séance, « Subir le racisme au quotidien », fait connaître les conséquences des pratiques d'exclusion et de discrimination, en particulier sur la dignité et l'intégrité de la personne. Les deux séances suivantes portent sur les différents types de paroles racistes, leur caractère délictueux et le rôle des médias et des réseaux sociaux dans leur diffusion. Enfin il est proposé différents types d'engagements et d'actions pour résister et lutter contre le racisme au nom des valeurs républicaines. Il est possible de n'utiliser qu'un nombre restreint de séances et épisodes en fonction des choix pédagogiques du professeur.

Retrouvez Éduscol sur



Prolongements possibles

- Cette séquence peut s'insérer dans un projet plus large sur l'égalité filles-garçons. On peut envisager de mener une démarche d'enseignement pratique interdisciplinaire avec le professeur de français en enrichissant le corpus documentaire de textes (par exemple la chanson *Comme une fille* d'Oxmo Puccino), et en travaillant ensemble les méthodes de l'expression écrite et du récit.
- Cette séquence peut également donner lieu à un travail mené avec le professeur d'anglais autour de la diversité des stéréotypes selon les pays ou le professeur d'EPS autour des représentations sexuées et genrées dans les différents sports et sur les grandes et grands athlètes.
- Il est aussi possible de prolonger cette séquence par la réalisation d'une campagne de sensibilisation autour de la nécessaire acceptation de la différence et de la diversité, possiblement en lien avec le conseiller principal d'éducation et le conseil de la vie collégienne.

Ressources

- [Fiche notion « Stéréotypes et préjugés »](#) dans le dossier « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme » de Réseau Canopé.
- [Outils de Réseau Canopé sur l'égalité filles-garçons et les stéréotypes.](#)
- Livre [« 50 activités pour l'égalité filles-garçons »](#) de Réseau Canopé.
- [Lexique de l'exposition « Nous et les autres »](#) du Musée de l'homme.
- Oxmo Puccino, [« Comme une fille »](#).
- Le site [« Les Fondamentaux »](#) de Réseau Canopé, qui propose des vidéos et démarches pédagogiques associées.

Proposition n°3 – « Harcèlement, discrimination et dignité »

Cette proposition consiste en une séquence **d'au moins trois heures**, qui peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Elle permet d'aborder les manquements au respect d'autrui et les atteintes à la dignité de la personne.

Problématique de l'étude – Qu'est-ce que le harcèlement et quelles sont ses causes ? Comment le harcèlement remet-il en cause la dignité de la personne humaine et le respect d'autrui ?

Attendus de l'étude**Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC**

Au terme du chapitre, l'élève doit être en mesure d'identifier et de définir le harcèlement en général, et différentes formes de harcèlement comme le harcèlement scolaire, le harcèlement sexuel, le cyber-harcèlement.

Dans cette séquence, le professeur aborde principalement la finalité **« respecter autrui »**. Respecter autrui, c'est accepter et respecter les différences et la diversité chez les autres. Ce travail permet aussi d'aborder la question de la liberté d'expression, des atteintes à l'intégrité et à la dignité de la personne, et de la responsabilité. La façon dont les questions de harcèlement sont définies et réprimées par les différentes règles et lois pour défendre les principes républicains fondamentaux permet de porter la réflexion sur la finalité **« acquérir et partager les valeurs de la République »**. Enfin, l'analyse des situations de harcèlement, la façon afin de les reconnaître et de savoir comment agir en pareil cas, dans le respect des règles et de la dignité des personnes, participe de la **construction d'une culture civique**.

Retrouvez Éduscol sur



Compétences travaillées

Cette séquence permet en premier lieu de travailler la compétence de la **culture de la sensibilité**, en invitant l'élève à se mettre à la place de l'autre et en faisant preuve d'empathie. Le professeur cherche également à faire travailler des items de la **culture de la règle et du droit**, en faisant comprendre les règles de la vie commune et la façon dont les lois encadrent ces questions, et une dimension de la **culture de l'engagement** à travers une action collective de sensibilisation. Enfin cette séquence permet de travailler des compétences transversales comme « coopérer et mutualiser » ou « s'exprimer à l'oral ».

Proposition de démarche

En amont de la séquence, le professeur peut rechercher des appuis pour l'accompagner dans la préparation et l'animation des séances. La co-animation est envisageable avec un autre professeur, le conseiller principal d'éducation, l'infirmier, le psychologue de l'éducation nationale. Il apparaît aussi très pertinent de faire intervenir des élèves ambassadeurs contre le harcèlement de l'établissement ou d'un établissement voisin lorsque cela est possible, qu'ils soient collégiens ou lycéens.

Reconnaître et définir le harcèlement. Qu'est-ce que le harcèlement? (1 à 2 heures)

En introduction, le professeur rappelle le principe de bienveillance qui s'impose au sein de la classe, plus encore que d'habitude. La discussion doit être possible, sans évaluation ni jugement. Les règles de respect de la parole de l'autre et de confidentialité des propos tenus sont aussi rappelées.

Dans un premier temps, le professeur cherche à faire émerger les représentations des élèves sur ce qu'est le harcèlement. Plusieurs dispositifs sont possibles. Le professeur peut choisir d'organiser un temps de remue-méninges collectif avec prise en note des mots clés au tableau. Le but est de donner des premières définitions, partielles ou complètes, ou des exemples de situation de harcèlement. Certaines sont évidentes (agressions répétées d'une victime isolée), d'autres le sont moins (par exemple, « les moqueries entre élèves sont une forme de harcèlement »). On peut apporter des variations sur le degré de violence et de répétition des agressions, ainsi que sur le mode opératoire et le lieu privilégié (dans la cour, en classe, hors du collège, sur les réseaux sociaux, sur l'ENT, etc.). Partant de définitions simples du harcèlement qui peuvent facilement être identifiées comme telles par les élèves, le professeur introduit progressivement des éléments de complexité. Il peut s'appuyer sur la [« foire aux questions et idées reçues »](#) élaborée par le site [« Non au harcèlement »](#) pour trouver des affirmations à mettre en débat.

Cette réflexion collective permet de faire émerger une première définition du harcèlement et des principales caractéristiques qui permettent d'en reconnaître les mécanismes (la violence, la répétition, l'isolement de la victime) et les différentes formes (intimidation, rumeur, « happy-slapping »...). Le professeur fait remarquer que tous les conflits entre élèves ne sont pas systématiquement des faits de harcèlement. Ces éléments de définition peuvent être consignés dans les cahiers sous la forme d'un schéma heuristique, à compléter ultérieurement.

Dans un second temps, le professeur propose un corpus documentaire offrant une définition complète du harcèlement. Il peut inclure des extraits du Code pénal, du site national [« Non au harcèlement »](#), qui en propose une définition, mais aussi, sur ce même site, des [« paroles d'experts »](#). Le professeur peut également utiliser des articles de la presse d'actualité pour la jeunesse. Le [site Internet du centre pour l'éducation aux médias et à l'information \(CLEMI\)](#) de l'académie de Versailles offre un large

Retrouvez Éduscol sur



panorama des ressources disponibles en la matière. Des témoignages sont également présentés pour permettre aux élèves de saisir la diversité des formes de harcèlement. Ces apports permettent d'enrichir la trace écrite, initiée précédemment.

Réfléchir aux causes du harcèlement. Quels sont les liens entre discrimination et harcèlement ? (1 heure)

Lors d'une deuxième séance, le professeur amène les élèves à rechercher les fondements et motifs du harcèlement, ce qui conduit à établir les liens pouvant parfois exister entre discrimination et harcèlement. À nouveau, il peut mettre en place un dispositif de réflexion collective pour faire émerger les représentations des élèves, puis s'appuyer sur des ressources (vidéos, extraits d'articles de journaux, affiches...).

Le professeur choisit ensuite d'explorer avec ses élèves un motif discriminatoire particulier, comme le handicap, à l'origine d'une situation de harcèlement. Des ressources sont disponibles sur les liens entre handicap et harcèlement, en particulier sur le harcèlement des enfants autistes.

L'objectif de cette séance est de faire émerger l'idée que le harcèlement est un rejet de la différence, qui passe par la stigmatisation de certaines caractéristiques, comme l'apparence physique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, un handicap, etc. Cependant, le professeur rappelle aussi que toute situation de harcèlement n'est pas nécessairement liée à un motif discriminatoire.

Au collège et à l'extérieur, toutes les formes du harcèlement sont punies par la loi. Pourquoi le harcèlement est-il une atteinte à la dignité et au respect d'autrui ? (1 heure)

Cette troisième séance vise à faire réfléchir les élèves aux conséquences du harcèlement sur les victimes, afin de leur faire identifier l'atteinte à la dignité de la personne, et donc l'atteinte à la loi.

Le professeur peut partir de la définition légale du harcèlement : « Le harcèlement est la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par des conséquences sur la santé physique ou mentale de la personne harcelée. La loi punit toutes les formes de harcèlement, en tenant compte de la fréquence et la teneur des actes. » (articles 222-33-2 à 222-33-2-2 du Code pénal)

Dans un premier temps, il fait travailler les élèves sur les émotions ressenties par les victimes, et sur les conséquences sur leur santé physique et mentale, en utilisant des témoignages. Ces témoignages peuvent être mis en parallèle avec des œuvres de fiction de littérature jeunesse, notamment dans le cadre d'un travail conjoint avec le professeur de français ou le professeur documentaliste.

Ensuite, les élèves travaillent sur la dimension légale du harcèlement et la façon dont il est puni par la loi, à travers le Code pénal, que reprend le règlement intérieur du collège. Il existe aussi une [vidéo explicative sur le site Lumni](#).

Puis, dans un troisième temps, le professeur propose un élargissement pour interroger les formes de harcèlement qui existent en dehors de l'école. Il peut aborder rapidement la question du harcèlement sexuel, qui sera développée plus longuement dans les niveaux supérieurs. Il peut développer en revanche la question du cyber-harcèlement, en s'appuyant sur des ressources comme la vidéo, des témoignages, des intervenants extérieurs.

Autre proposition possible pour la dernière séance

La mise en place d'une action collective de sensibilisation contre le harcèlement, permettant aux élèves de se sentir membre d'une collectivité et de s'engager au sein de leur établissement, est également envisageable. Plusieurs réalisations sont possibles, comme la création d'une affiche ou d'une vidéo de sensibilisation. Les productions des élèves peuvent être valorisées au sein de l'établissement par un affichage lors de la journée nationale contre le harcèlement, le 5 novembre. Il est également possible d'inviter les élèves à présenter leurs affiches lors d'une réunion du conseil de la vie collégienne ou du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ces productions peuvent aussi être valorisées hors de l'établissement par la participation au prix [« Non au harcèlement »](#) organisé par l'Éducation nationale.

Pour la réalisation d'une affiche de sensibilisation contre le harcèlement, le professeur organise le travail en groupes, et donne des consignes pour accompagner les élèves dans leur réalisation et le suivi du projet. Il encourage les groupes à faire le choix d'un contexte spécifique (harcèlement scolaire, cyber-harcèlement, harcèlement sexuel) d'une situation de harcèlement, d'un slogan, d'une image et éventuellement d'un court texte d'accompagnement. Il peut s'appuyer sur le travail des [Francas](#) ou de l'[académie de Versailles](#) pour des éléments de méthodologie de réalisation d'une affiche.

Dans un deuxième temps, les élèves font une présentation orale de leur production, en expliquant et justifiant leurs choix. En fonction de l'ampleur du projet dans l'établissement et des partenariats mis en place, cette présentation orale peut se faire à l'échelle de la classe, ou pour une audience plus large.

À travers l'affiche et sa présentation à l'oral, le professeur peut évaluer la compréhension de la notion, la coopération au sein du groupe, et l'expression orale.

Enfin, les élèves peuvent participer à la construction de propositions pour un protocole d'action au sein de l'établissement invitant à donner l'alerte et expliquant les différents moyens de le faire ainsi que le numéro d'appel. Les élèves seront alors amenés à travailler avec différents partenaires dans l'établissement : conseil de la vie collégienne, conseil de l'éducation à la santé et la citoyenneté, personnels de la vie scolaire et des services médico-sociaux, parents. Ces rencontres peuvent se faire en début de projet pour établir un état des lieux puis en fin de projet pour obtenir un feedback ou rétroaction sur le travail effectué.

Prolongements possibles de la séquence

Le professeur peut envisager différents prolongements à cette séquence, en fonction du projet de l'établissement, des partenariats établis, dans le cadre du conseil de la vie collégienne, d'une collaboration avec le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, mais aussi de la mobilisation des parents et de l'ensemble des personnels.

Parmi ces prolongements, il peut mettre en place un travail sur le rôle des témoins, invitant les élèves à une réflexion sur la responsabilité de chacun dans une situation de harcèlement. Dans cette séance, le professeur conduit les élèves à s'interroger, individuellement et collectivement, sur les conduites à tenir, au sein de son établissement, pour mettre fin aux situations de harcèlement. Ici encore, la présence d'intervenants extérieurs comme les ambassadeurs contre le harcèlement est très utile, qu'ils soient [des collégiens](#) ou des [lycéens](#). Il existe de nombreuses ressources vidéos sur le site officiel « Non au harcèlement » qui mettent en évidence les différents rôles (agresseur, victime, témoins) et la relation triangulaire qui se met en place dans les situations de harcèlement. Pour conduire cette séance, le professeur peut s'appuyer sur le [cahier d'activités « Non au harcèlement » pour le secondaire](#) ainsi que sur les ressources riches et nombreuses du site [« Non au harcèlement »](#). En fonction des vidéos choisies, il peut y trouver des questionnaires à faire compléter par les élèves en groupes.

Le professeur peut également insérer dans cette séquence une séance de théâtre interactif ou théâtre-forum. En permettant aux élèves de mettre en scène une situation de harcèlement, ce dispositif permet à la fois de prendre du recul mais aussi d'entrer dans une logique d'engagement. En effet, dans le théâtre-forum, l'élève est invité à proposer une solution alternative pour tenter de faire évoluer la situation favorablement. Pour mettre en place cette activité, le professeur peut s'appuyer sur le [guide « Comprendre pour agir - Les claques » inclus dans le cahier d'activités « Non au harcèlement »](#).

Retrouvez Éduscol sur



Ressources :

- [Site national « Non au harcèlement »](#).
- [Panorama de la presse d'actualité jeunesse](#) réalisé par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI).
- [Définition légale simplifiée](#) du harcèlement.
- « Le harcèlement est-il puni par la loi ? », une [vidéo explicative sur le site Lumni](#).
- Comment accompagner les élèves dans la réalisation d'une affiche ?
 - Sur le site des [Francas](#).
 - Sur le site de l'[académie de Versailles](#).

Propositions pédagogiques pour la classe de 5^e

Proposition n°1 – « Les discriminations : une rupture de l'égalité en droit »

« **Les discriminations : une rupture de l'égalité en droit** » est une séquence d'environ **6 heures**, mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève.

Cette séquence permet d'aborder la question de l'égalité en droit dans une société qui en a fait un principe fondamental. Nos différences, et la diversité qu'elles induisent, invitent à s'interroger sur l'égalité des droits, et plus précisément sur les discriminations comme éléments de rupture de cette égalité des droits. La séquence peut intervenir après le chapitre d'histoire consacré à l'ordre seigneurial au Moyen Âge, ce qui permet de faire un parallèle entre l'égalité actuelle des droits et une société médiévale foncièrement inégalitaire dans le rapport au droit.

Problématique de l'étude – Pourquoi peut-on affirmer que les discriminations sont un élément de rupture de l'égalité en droit ? Comment rendre effective l'égalité en droit ?

Attendus de l'étude

Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de cette séquence, l'élève doit être en mesure d'identifier et de définir ce qu'est une situation discriminatoire (dans le rapport au droit) et d'expliquer en quoi elle est synonyme de rupture d'égalité en droit.

Dans cette séquence, le professeur aborde principalement la finalité « **respecter autrui** » à travers « la réflexion sur l'altérité [qui] permet d'aborder la lutte contre les discriminations. Les élèves sont amenés à réfléchir aux positions d'acteur et de témoin dans des situations de harcèlement et de discrimination pour travailler la notion de responsabilité. Les objets d'étude permettent de faire comprendre aux élèves le rôle et les fonctions de la loi. ». La réflexion sur l'égalité, ses enjeux, la façon dont la loi s'efforce de faire face à la réalité des discriminations, ainsi que les questions qui en découlent permettent de travailler la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** ». La question du nécessaire engagement face aux discriminations et les mises en situation prévues en fin de séance participent à la **construction d'une culture civique** afin de faire vivre le principe d'égalité des droits.

Compétences travaillées

Le professeur cherche à faire travailler les différentes composantes de la compétence **culture de la sensibilité**. L'expression de cette sensibilité comme le sentiment d'injustice est un levier pour envisager la discrimination dans ses rapports aux préjugés et aux stéréotypes, mais également pour aborder le rapport au droit, dont l'objectif premier reste de nous protéger contre ces abus (**culture de la règle et du droit**), dans le but de mieux en comprendre les logiques, et donc de développer une vision plus fine de l'égalité devant la loi pour analyser les situations (**culture du jugement**). **La culture de l'engagement** est aussi une compétence traitée de manière connexe à cette étude.

Proposition de démarche

Identifier et définir la discrimination (1 à 2 heures)

Ce premier temps s'appuie sur le visionnage de deux vidéos intitulées « [Flagrants délits](#) », tournées et mises en ligne par la HALDE au moment de son existence, et reprises aujourd'hui sur le site du Défenseur des droits. Après le visionnage, les élèves sont amenés à s'exprimer sur la situation qu'ils viennent d'observer (sentiments d'injustice, de colère, d'indifférence...). La culture de la sensibilité est ici particulièrement mobilisée, en particulier la compétence « identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments ». Il est également demandé aux élèves de choisir un mot qui résume chaque situation. Ces visionnages et les réactions des élèves sont l'occasion de :

- proposer des définitions de base des termes « discriminations », « inégalités de traitement » ;
- démontrer de quelle façon la discrimination s'appuie sur des préjugés et des stéréotypes ;
- identifier différentes formes de discrimination : selon le motif (origine, handicap, orientation sexuelle...), le service refusé (logement, emploi...) ou encore le mode (discrimination explicite/implicite...);
- sensibiliser au fait que ces discriminations se fondent sur les stéréotypes et des préjugés à l'origine de mécanismes d'exclusion (essentialisation, hiérarchisation...), peuvent toucher chacun d'entre nous et avoir des effets importants sur la vie d'un individu ou sur la place d'un groupe dans la société.

Les discriminations : une notion juridique définie par le droit (1 heure)

Dans ce deuxième temps, le professeur insiste sur la définition juridique de la discrimination. Au terme de cette séance, l'élève doit être capable de replacer la discrimination en lien avec les autres agissements ou violences à caractère discriminatoire (actes de racisme et d'antisémitisme, comportements sexistes et violences sexuelles)¹⁴. Pour cela, le professeur peut s'appuyer sur des extraits de lois¹⁵ mis en relation avec des situations judiciaires concrètes servant d'exemples. Une contextualisation vers des supports institutionnels (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Constitution) peut être envisagée pour mettre en évidence les politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations. La discrimination doit bel et bien apparaître comme un élément de rupture de l'égalité des droits, garantie par les textes fondateurs de la République française, mais aussi comme un véritable obstacle au « vivre-ensemble ».

S'engager pour combattre les discriminations (1 heure)

Cette séance peut commencer par l'étude du rôle et des prérogatives du Défenseur des droits, que l'on peut saisir lorsque l'on pense être victime mais aussi témoin d'une discrimination. Elle peut se poursuivre par l'étude du rôle d'une ou plusieurs associations cherchant à dénoncer des cas de discriminations ou, plus simplement, à faire œuvre de prévention sur le sujet.

Prolongement possible

Cette séance peut se prolonger par la venue des Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants (JADE), dispositif du Défenseur des droits, ou d'une association luttant contre les discriminations (contre l'homophobie, contre les discriminations envers les handicapés, pour l'égalité hommes-femmes...) pour une présentation et une explication de leur action aux élèves. Le professeur peut aussi solliciter l'association [Initiadrroit](#) pour analyser des questions juridiques ayant trait aux discriminations.

La séance peut également déboucher sur une forme d'engagement de la classe pour la prévention et la lutte contre les discriminations (réalisation d'affiches, ambassadeurs « discriminations » pour des interventions dans les classes de 6^e...).

Mobiliser les acquis de la séance par une mise en situation avec des élèves (2 heures)

Ce dernier temps consiste à faire jouer des saynètes d'une minute environ aux élèves sur le thème des discriminations, selon le modèle des vidéos projetées lors du premier temps de l'étude. Les élèves sont en binômes et reçoivent une consigne sur laquelle sont notés la nature et le motif de la discrimination à jouer (par exemple, le refus d'une place au restaurant du fait d'un handicap visible; ou le refus d'un emploi du fait de la religion supposée...). Il est possible, pour mieux comprendre que les discriminations ne sont pas le seul type d'agissement et de violence à caractère discriminatoire, d'envisager d'ajouter à cela des situations qui ne sont pas des discriminations (de l'expression d'un préjugé à l'insulte raciste...). Le but premier de ce travail est une remobilisation des connaissances sur les discriminations telles qu'elles sont définies dans la loi, et donc de différencier quelle infraction est une discrimination et laquelle n'est pas une au regard de la loi.

Les élèves doivent être en mesure de jouer les deux rôles, car, au moment du passage au tableau, c'est un tirage au sort qui décide de la répartition des rôles. Le professeur aide les élèves qui en ont besoin, notamment pour parvenir à faire saisir l'implicite que cachent de nombreuses situations discriminantes. La saynète est évaluée selon différents critères (respect de la consigne, qualité du texte, qualité de l'oral et du jeu...). Lors du passage des différents binômes, les autres élèves doivent remplir un tableau de synthèse indiquant pour chaque passage s'il s'agit bel et bien d'une discrimination et, si c'est le cas, de la qualifier en relevant le motif, la nature de la discrimination jouée et le point de droit que l'on peut citer.

L'exercice est donc une évaluation, et parmi les critères évalués, le respect de la consigne inclut la compréhension et l'intégration de la norme et de la règle. Ainsi, les spectateurs n'ont pas à se positionner pour ou contre la discrimination : ils doivent dire si ce qu'ils voient correspond à une discrimination, à quel point de loi et à quel principe cela s'articule. Les acteurs doivent les guider en ce sens, et travaillent ainsi la compétence orale.

Le professeur, quant à lui, donne les consignes et oriente ainsi le travail, il corrige ensuite les tableaux de synthèse et fait une reprise.

Retrouvez Éduscol sur



Ressource

- Les vidéos « [Flagrants délits](#) » de la HALDE – Défenseur des droits.
- Le site de l'association [Initiadrroit](#).
- Des ressources de Réseau Canopé sur [les discriminations raciales](#).

Proposition n°2 – « Vivre avec un handicap, être sensibilisé pour agir »

Cette séquence nécessite environ **3 heures de cours** mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Elle s'organise autour d'un témoignage de personne en situation de handicap et d'une action d'engagement. La démarche proposée permet de mobiliser les notions de discrimination, de solidarité et d'engagement.

Problématique de l'étude – Comment le quotidien d'une personne en situation de handicap permet-il de révéler des discriminations? Pourquoi est-il nécessaire de s'engager pour y faire face?

Attendus de l'étude**Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC**

Au terme de la séquence, les élèves ont consolidé leur maîtrise des notions de discrimination, d'égalité et de solidarité. Ils sont capables d'identifier les actes de discrimination à l'égard des personnes handicapées et d'y réagir. Ils comprennent que les principes et les valeurs de la communauté nationale permettent de protéger les plus vulnérables mais qu'ils doivent constamment être réaffirmés afin de garantir l'égalité en droit au sein de la société. Ils connaissent les lois qui luttent contre les discriminations et en saisissent les limites. Ils mesurent l'importance de l'engagement de la société civile dans cette lutte qui peut s'inscrire dans un cadre individuel, local, national, européen et international. Ils comprennent que l'inclusion des personnes en situation de handicap à l'école et dans la société favorise la reconnaissance de la diversité de la population et les bénéfices qui en découlent.

Dans cette séquence, le professeur aborde la notion de discrimination de façon concrète en utilisant la clef d'entrée du témoignage. En organisant une rencontre avec une personne en situation de handicap, il permet aux élèves de développer leur empathie et leur respect d'autrui. Il les sensibilise à la lutte contre les discriminations puis leur permet d'y participer en s'appuyant sur les principes et les valeurs de la communauté nationale et européenne. Les élèves construisent alors leur culture civique et découvrent l'engagement citoyen. Ils apprennent à respecter l'autre et ses différences, la dignité humaine et à identifier les mécanismes de l'exclusion. Travailler toutes les dimensions de l'égalité, les différentes déclarations des droits de l'homme et les journées de mobilisation contribue à l'acquisition des valeurs de la République et au développement de leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Compétences travaillées

La rencontre avec une personne en situation de handicap permet aux élèves de mieux connaître et d'éprouver les difficultés qu'elle doit surmonter, et développer leur empathie, mieux maîtriser l'expression de leurs émotions. Cette rencontre met donc l'accent sur les composantes de la **culture de la sensibilité**. La confrontation entre la réalité des situations et des textes de loi permet de mettre en avant la complexité de leur application comme de conduire une réflexion en mobilisant les items de la **culture de la règle et du droit**. Cette analyse favorise l'exercice de leur esprit critique et les composantes de la **culture du jugement**.

Retrouvez Éduscol sur



Cette rencontre et la réflexion qui lui fait suite débouchent sur la nécessité de s'engager et d'agir contre les discriminations qui touchent les personnes porteuses de handicap, ce qui fait travailler les compétences de la **culture de l'engagement**.

Proposition de démarche

Utiliser une clef d'entrée témoignage : « **vivre avec un handicap, être sensibilisé pour agir** »

Informier et sensibiliser à partir de l'intervention en classe d'une personne en situation de handicap (3 à 4 heures)

Le professeur organise une rencontre entre ses élèves et une ou plusieurs personnes en situation de handicap. Des bénévoles comme les associations agréées au niveau national - l'association des paralysés de France ou la Croix-Rouge¹⁶ - peuvent intervenir au sein des établissements scolaires. Ce travail se déroule en trois temps : une préparation en amont, le témoignage en lui-même et une contextualisation à partir de nouvelles données.

Avant la rencontre et le recueil du témoignage, un travail réalisé en amont permet de préparer les questions que les élèves poseront à l'intervenant et à l'accompagnateur éventuel. Certains d'entre eux peuvent, durant cette première séance, partager des expériences personnelles. Ce temps d'échange permet de placer le handicap dans une réalité qui n'est pas extérieure aux élèves. Le professeur rappelle ensuite les droits des personnes handicapées et présente les lois qui les protègent (loi de protection contre les discriminations de 2008, loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs protégés, convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies...). Le professeur peut également informer l'intervenant des attendus de la séquence et des questions que les élèves envisagent de poser.

Lors de la rencontre, les élèves peuvent confronter cette volonté politique de répondre aux difficultés des personnes en situation de handicap à l'expérience vécue de l'intervenant. Ils entendent la souffrance qu'engendrent le regard des autres, leur jugement, leur manque de respect voire leur rejet. Le témoignage permet à la classe de mieux appréhender le quotidien d'une personne en situation de handicap, d'entendre les difficultés auxquelles elle doit faire face en termes de santé, de mobilité, de logement, de travail ou encore de vie de famille. Les élèves peuvent ainsi mesurer à quel point le handicap peut être discriminant malgré les lois existantes. Ils découvrent le fonctionnement des associations qui prennent le relais pour travailler au service des personnes handicapées. Les accompagnateurs présents peuvent expliquer leur engagement aux élèves.

Au terme de cet échange, les élèves sont fortement sensibilisés et sont à la recherche de solutions pour venir en aide à ces personnes en situation de handicap qui ont désormais un visage et un nom. Néanmoins, les notions de témoin et de témoignage doivent être interrogées et considérées par les élèves. Afin de dépasser la seule émotion d'une rencontre, lors d'une troisième séance, le professeur apporte des données sur les différentes formes et degrés de handicap, le nombre de personnes concernées, les enquêtes menées sur la réalité des discriminations subies par les personnes en situation de handicap et revient sur l'ensemble de leurs droits défendus par la communauté nationale et internationale. L'objectif de cette séance est d'identifier et de définir les différentes formes de discrimination que subissent les personnes en situation de handicap en dépit des principes et des valeurs portées par notre société, mais aussi des lois qui les interdisent et les condamnent.

¹⁶. Voir le point sur les partenaires pages 42 à 45 de cette fiche.

Une analyse du quotidien des personnes en situation de handicap à partir de la confrontation entre des témoignages et d'un extrait du texte de [la loi de 2008 sur les discriminations](#) peut faire l'objet d'une évaluation écrite. L'élève doit définir la notion de discrimination, présenter le document puis expliquer les limites de cette loi. Le professeur peut ainsi valider certaines compétences attendues en EMC : maîtriser l'expression de sa sensibilité, connaître et comprendre la règle et le droit, exercer son esprit critique et sa capacité de jugement.

S'engager et agir : inégalités et discriminations comme remettant en cause les principes et les valeurs de la communauté nationale ? (2 à 3 heures)

Dans cette séance, le professeur propose à la classe de participer de façon concrète à la lutte contre les discriminations et de s'engager pour rétablir les principes et les valeurs de la communauté nationale. Les élèves sont d'abord amenés à se demander pourquoi malgré un cadre législatif fort, les discriminations demeurent, afin de faire émerger la notion de responsabilité individuelle.

Ayant compris que les valeurs universelles telles que l'égalité et la fraternité sont essentielles au bien vivre ensemble, les élèves sont invités à concevoir une action citoyenne pour les appliquer. Le professeur leur permet de s'engager pour rétablir le principe de solidarité et lutter contre les discriminations. Le projet peut être réalisé en partenariat avec une association. Les élèves travaillent en groupe et doivent concevoir des solutions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap à l'échelle de l'établissement, voire de la commune (constructions, aménagements pour l'accessibilité, réseaux d'entraide...). Ils peuvent présenter leurs projets sous la forme d'exposés accompagnés d'illustrations ou encore de maquettes. Afin de justifier leurs choix, ils doivent les mettre en lien avec les principes et les valeurs de la communauté nationale, les droits et les lois qui défendent les personnes en situation de handicap et les difficultés identifiées qu'ils permettent de surmonter. Leurs idées peuvent ensuite être rédigées plus formellement afin d'être proposées aux instances de l'établissement ou aux élus des collectivités locales et territoriales. La réalisation de ce projet permet à l'élève d'expérimenter ce qu'un citoyen peut entreprendre lorsqu'il s'engage et qu'il devient acteur au sein de la société.

Ce travail peut être réalisé dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire avec les professeurs de français, de technologie, d'arts plastiques, d'EPS... Le conseiller principal d'éducation peut aussi être sollicité pour organiser une journée de lutte contre les discriminations. L'action peut être menée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre¹⁷, de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, ou encore de la journée nationale du sport et du handicap...

Les productions des élèves permettent au professeur d'évaluer certaines compétences liées à l'EMC : s'engager et prendre des initiatives, maîtriser l'expression de sa sensibilité, connaître et comprendre la règle et le droit, exercer son esprit critique et sa capacité de jugement, faire preuve de responsabilité.

Ressources

- La page éducol consacrée à la [Journée internationale des personnes en situation de handicap](#).
- Le portail [Cap École inclusive](#) de Réseau Canopé permet de faire le point sur [des troubles ou situations de handicap](#).

17. Voir le point sur cette journée en page 40 de cette fiche.

Proposition pédagogique pour la classe de 4^e

« Sexisme, violences sexistes et sexuelles, des atteintes aux libertés d'autrui »

Cette séquence d'EMC d'une durée de **4 heures** traite d'agissements et de violences à caractère discriminatoire comme des atteintes aux droits et aux libertés. Elle se relie à la ligne directrice de l'année de 4^e autour de la notion de liberté, et s'appuie sur les éléments de contextualisation du programme d'histoire, en particulier des chapitres « **la Révolution française et l'Empire (1789 -1815), une révolution politique et la création d'un nouvel ordre social** » et « **conditions féminines dans une société en mutation** », qui permettent de mettre en évidence la façon dont l'infériorité des femmes est définie par la loi malgré l'affirmation des principes d'égalité, ainsi que leurs revendications sociales et politiques.

Cette étude permet de remobiliser les acquis des niveaux précédents.

Problématique de l'étude - Comment définir le sexisme et les violences sexistes et sexuelles ? Pourquoi sont-ils des atteintes à la dignité et aux droits et libertés des victimes ?

Attendus de l'étude

Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de la séquence, les élèves sont capables de comprendre que le sexisme, construit sur fond d'inégalité, a pour expression ultime des violences qui peuvent être considérées comme des atteintes aux droits et aux libertés.

Dans cette séquence, la finalité dominante est celle de « **respecter autrui** » : la mise en évidence et la réflexion sur les préjugés, le sexisme et les violences qui en découlent doivent amener les élèves à mieux respecter la liberté de chacun, à construire une conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine en soulignant les conséquences d'actes irrespectueux qui peuvent paraître au départ peu graves. La question de l'égalité entre filles et garçons, et entre hommes et femmes, permet la réflexion sur les réalités de l'égalité en droit, notamment dans le rapport entre changements dans la société d'une part et évolutions de la loi et de la façon dont elle est appliquée d'autre part. Cette réflexion se place au cœur de la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** ». Enfin, les travaux menés avec les élèves permettent que chacun comprenne la nécessité d'agir et de s'engager pour faire respecter cette égalité et le respect de la dignité de tous, notamment sur les nouveaux médias, où les limites apparaissent moins clairement ; cette dimension est au cœur de l'acquisition d'une **culture civique**.

Compétences travaillées

L'étude s'appuie sur l'expression des sentiments et de leurs registres d'expression autour des capacités à identifier et comprendre préjugés, stéréotypes et violences. En éprouvant ce que ces derniers peuvent provoquer, les élèves développent leur capacité d'écoute, d'empathie ainsi que d'acceptation des différences, ce qui contribue à développer les dimensions de la « **culture de la sensibilité** ». Cette approche est complétée par le travail sur les composantes de la « **culture de la règle et du droit** » avec une confrontation régulière aux textes de loi, à leurs évolutions et aux questions que pose leur application, afin de mieux faire comprendre le rôle de la loi et des règles dans la prise en compte des stéréotypes, des discriminations et

Retrouvez Éduscol sur



des violences envers les femmes et dans les réponses que la société y apporte. La réflexion sur la difficulté à faire appliquer efficacement ces règles selon les époques permet, par la « **culture du jugement** », de travailler les aptitudes au discernement et à la réflexion critique. Tout ceci doit amener les élèves à une prise de conscience de la responsabilité de leurs paroles et de leurs actes envers autrui, qu'ils en soient les auteurs ou les témoins. Ils travaillent ainsi des items de la « **culture de l'engagement** ».

Proposition de démarche

Des stéréotypes au sexisme : comprendre des mécanismes d'exclusion (1 heure)

L'objectif de cette première séance est de faire comprendre aux élèves que les différences de genre, associées au sexe, engagent des stéréotypes qui donnent naissance à une hiérarchisation entre masculin et féminin au détriment du féminin. La valorisation des stéréotypes de genre, masculin (performance, courage, autorité...) et féminin (douceur, émotivité...), associés culturellement au sexe, est intériorisée dès le plus jeune âge. Avoir conscience des stéréotypes est la première étape pour ne pas les reproduire.

Pour entrer dans le thème, le professeur s'appuie sur des images « stéréotypées » véhiculées par les médias. Les élèves visionnent des extraits d'émissions télévisées (capsules vidéo des [Ateliers Décllic' Critique](#) du CLEMI) et expriment leur ressenti en réfléchissant aux images des filles et des garçons qui s'en dégagent, à l'origine de ces représentations et à leurs effets possibles.

Les élèves remobilisent ainsi les notions de « préjugé » et de « stéréotype », et le professeur insiste sur leurs conséquences : ils provoquent un jugement, alimentent des inégalités, créent des cases qui limitent les choix et la liberté des uns et des autres.

Dans un second temps, les élèves poursuivent le travail en décryptant des stéréotypes à travers des situations concrètes puisées dans l'actualité ou dans la vie quotidienne des élèves : ils valident ou non les exemples proposés et justifient leurs choix (par les apparences, fonctions sociales, activités, attitudes...) à l'écrit. Au terme du questionnement, les élèves sont en mesure de saisir les mécanismes d'exclusion : catégorisation par stéréotypes, essentialisation puis hiérarchisation (infériorisation des femmes et des filles) par les préjugés justifiant l'exclusion sous différentes formes (discrimination, inégalités, violences...) ¹⁸.

En bilan, les différents éléments permettant d'identifier et de caractériser le sexisme sont reformulés avec des phrases simples ou sous la forme d'un schéma heuristique complété par les élèves. Cela permet de souligner que les stéréotypes se traduisent par des comportements, des gestes, des mots, des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent les femmes, et qu'ils sont le terreau propice au sexisme ¹⁹ et aux violences.

18. Voir la définition des mécanismes d'exclusion page 6 de cette fiche.

19. Voir la définition de « Sexisme », « Comportements sexistes et violences sexuelles » page 6 de cette fiche.

Les violences sexistes et sexuelles : des atteintes à la dignité et aux droits et libertés des victimes (1 heure)

Pour mener cette séance, la co-intervention avec un personnel formé à l'éducation à la sexualité intégrant la prévention des violences sexistes et sexuelles peut être une modalité particulièrement pertinente.

En début de séance, il est nécessaire de rappeler aux élèves :

- leurs droits fondamentaux au respect de leur corps par toute personne et à ne subir aucune violence, et préciser que si personne ne peut les contraindre, eux non plus ne peuvent contraindre personne ;
- que personne n'a le droit de toucher leur corps sans leur accord explicite et qu'ils peuvent refuser tout contact ;
- que toute tentative de la part d'un adulte de les toucher dans des zones intimes ou de leur proposer d'avoir des activités sexuelles ou sexualisées est interdite par la loi ;
- que s'ils ont été victimes ou témoins de violences sexuelles, il est normal qu'ils ne se sentent pas bien et qu'en aucun cas ils ne sont coupables ;
- qu'ils peuvent en parler aux adultes (notamment l'infirmier scolaire ou tout autre adulte de confiance) et qu'il existe le 119, un numéro de téléphone gratuit et anonyme.

Les adultes se doivent d'être des personnes ressources vers qui les enfants et les adolescents peuvent se tourner ; ce sont eux qui doivent assurer leur protection. Ces rappels peuvent se faire au fur et à mesure de la séance lors des différents échanges ou en introduction.

Enfin, cette séance peut amener des élèves à révéler des faits de violences sexuelles. C'est pourquoi, lors de la préparation de cette séance, il est fortement conseillé de consulter la [fiche éducol](#) rappelant la conduite à tenir face à une telle situation. Cette fiche est issue du guide *Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir* réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Au cours de cette deuxième séance, les élèves travaillent sur les violences sexistes et sexuelles²⁰ qui nient les droits fondamentaux de la personne, en particulier la liberté et le respect de l'intégrité physique et psychique. La culture particulièrement mobilisée dans cette partie est celle de la règle et du droit. Les compétences « coopérer et mutualiser », « écrire pour construire sa pensée » peuvent donner lieu à une évaluation.

Les élèves sont répartis en quatre groupes recevant pour chacun d'entre eux des ensembles documentaires différents (composés de témoignages, d'articles de presse, d'éléments statistiques) illustrant différents types et formes de violences sexistes et sexuelles exercées dans des domaines de la vie publique et privée (en famille, au sein du couple, au travail, dans la rue, dans les transports, à l'école). Ces violences peuvent être psychologiques, verbales, physiques, à caractère sexuel, prendre la forme de comportements discriminatoires ou encore de propos sexistes, souvent fondés sur le ressort de l'humour.

Les élèves analysent et mettent en relation les documents en vue d'une réponse écrite argumentée. Une partie du travail repose sur l'analyse de la législation en vigueur et peut s'appuyer, en salle informatique, sur une documentation accessible en ligne, le [guide des comportements sexistes et des violences sexuelles](#), qui met en perspective l'évolution législative à travers certaines lois fondamentales, comme la [loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse](#) (notamment modifiée par les lois de 2004 et 2014 afin d'étendre les délits de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, et diffamations et injures au critère du sexe), la [loi du 4 juillet 1975](#), qui interdit de rédiger

20. Voir la définition de « Sexisme », « Comportements sexistes et violences sexuelles » pages 6-7 de cette fiche.

une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation de famille « sauf motif légitime », la [loi du 17 août 2015](#), qui définit la notion d'agissement sexiste dans le Code du travail, ou la [loi du 3 août 2018](#) relative au renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

L'argumentation doit être centrée sur l'articulation entre violences, atteintes aux libertés (liberté de circuler, droit à la sûreté, respect de la vie privée, droit à la dignité et à l'intégrité corporelle), répression et protection dans le cadre de la loi.

Chaque groupe présente une synthèse orale de son travail ; au fur et à mesure, les élèves enrichissent une courte trace écrite prévue par le professeur.

Au terme de la séance, les élèves sont en mesure de définir et de reconnaître ce qui est qualifié de violences sexistes et sexuelles, de connaître leurs droits en matière de protection et de comprendre que certaines formes en apparence anodines, et/ou difficilement perceptibles, sont autant de violences psychologiques qui participent à inférioriser plus particulièrement les femmes (notamment à les catégoriser à une sphère privée). Elles précèdent toujours les violences physiques.

Les séances d'« éducation à la sexualité » prévues en classe de 4^e peuvent être réalisées en lien avec ce travail, dans une approche globale et positive qui favorise la prévention et la protection.

S'engager pour lutter contre le cyber-sexisme (2 heures)

Dans cette dernière séance, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves que les violences sexistes et sexuelles se prolongent et s'amplifient sur les réseaux numériques, posant de nouveaux problèmes, notamment le cyber-sexisme.

Le [guide des comportements sexistes et des violences sexuelles](#) indique que des cyber-violences peuvent revêtir un caractère sexiste et/ou sexuel et relever du cyber-sexisme. Dans ce cadre, ces violences sont aussi multifformes :

- messages à caractère sexuel (*sexting*) imposé ou à caractère sexiste ;
- images à caractère sexuel imposées ;
- *revenge porn* : contenu sexuellement explicite qui est publiquement partagé en ligne sans le consentement de la personne apparaissant sur le contenu, dans le but de se venger ;
- coercition sexuelle : menaces ayant pour but d'amener la victime à accomplir des actes sexuels ;
- diffusion d'images intimes prises à l'insu d'une personne.

La culture du jugement est ici convoquée pour développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique, la culture de l'engagement insistant quant à elle sur la responsabilité et la capacité de chacun à stopper ces violences.

Les compétences travaillées sont liées à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) : apprendre à s'informer par Internet ; vérifier l'origine et la pertinence des informations ; produire, communiquer, partager des informations. Cette séance est aussi l'occasion de solliciter la collaboration du professeur documentaliste.

Elle s'appuie sur les ressources numériques du centre Hubertine-Auclert. Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes en partenariat avec la Région Île-de-France et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, il a mené en 2015, pour la première fois en France, [une campagne de sensibilisation à destination des adolescents pour avertir des dangers du cyber-sexisme](#).

Retrouvez Éduscol sur



La séance se décompose en deux temps. Dans un premier temps, les élèves s'expriment sur des faits de cyber-sexisme à partir de témoignages de victimes et d'un clip de prévention, en se demandant pourquoi ces faits sont graves, même si cela se déroule dans un espace virtuel, pourquoi les filles sont davantage touchées que les garçons. Les élèves évoquent les procédures pour signaler des contenus sexistes.

Les élèves sont tout d'abord amenés à caractériser les cyber-violences, mettant en évidence une double invisibilité – du fait qu'elles se situent dans la sphère numérique et qu'elles échappent aux adultes –, une exposition massive et instantanée de la sphère privée sur la place publique, un anonymat facilité qui favorise le sentiment d'impunité et diminue la conscience de ses actes par son auteur, et qui peut également rendre difficile son identification.

Puis la problématique du cyber-sexisme est abordée. Le professeur incite les élèves à établir le lien avec les séances précédentes : le cyber-sexisme prend racine dans le sexisme ordinaire, souvent banalisé ou minimisé (rôles « stéréotypés » attribués aux filles et aux garçons). Par ailleurs, en ligne, les règles de représentation sont souvent plus strictes et codifiées pour les filles que pour les garçons (apparence physique, comportements sexuels réels ou supposés...), ce qui expose de fait les filles à des cyber-violences spécifiques. Les garçons dont les attitudes ne sont pas jugées assez « viriles » peuvent aussi être la cible de violences, notamment de remarques et de formes de harcèlement, souvent à caractère homophobe.

Le professeur peut alors conclure sur la loi qui protège les victimes et prend de mieux en mieux en compte le sexisme en ligne et le cyber-harcèlement.

La seconde phase du travail consiste à réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème des cyber-violences sous la forme d'un support numérique (infographie, diaporama, vidéo...). La production réalisée est envisagée comme un outil de prévention, il s'agit donc de mettre en valeur les attitudes à adopter (victime, témoin), et de mettre en évidence les responsabilités de chacun (harceleur, témoin). Il est important dans ce cadre de souligner la nécessité d'en parler à une personne de confiance, de signaler les comptes virulents, de refuser de partager des contenus offensants ou insultants, de savoir à qui s'adresser au sein de l'établissement (professeurs, notamment le professeur principal, équipes médico- sociales, équipes de vie scolaire, direction...). Les professeurs peuvent consulter, pour des précisions sur les procédures à suivre, le guide « [Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou mon lycée ?](#) » publié par le ministère.

Pour la réalisation, les élèves consultent d'abord individuellement une ou deux infographies sélectionnées par le professeur (production d'élèves lauréats de concours, ou mises en ligne sur un site institutionnel...). Une présentation orale permet d'explicitier les attendus de la production, à partir de critères de réussite présentés au préalable : clarté du message, pertinence du titre et des sous-titres, précision des informations, organisation des éléments, représentations visuelles adaptées. Chaque groupe choisit le thème sur lequel il souhaite s'engager et justifie son choix. Des consignes plus précises peuvent être distribuées ainsi qu'une maquette vierge pour guider la réalisation de la production.

Prolongements possibles

- Illustrer le rôle joué par l'engagement citoyen en sollicitant des interventions de partenaires (associations, réserve citoyenne), mais également en analysant l'action des collectivités : municipalités, intercommunalités, départements et régions.
- Participer à une politique globale à l'échelle de l'établissement : mobiliser le conseil de la vie collégienne, s'appuyer sur des situations de classe ou de vie scolaire pour déconstruire les stéréotypes auprès des élèves, favoriser la mobilisation et l'engagement des élèves dans des actions éducatives : concours scolaires, journées éducatives des 8 mars et 25 novembre.
- Inscrire ce travail dans les différents parcours autour de l'idée de responsabilisation de l'élève. Par exemple, contribuer au parcours citoyen pour la prévention des violences et du harcèlement à travers la mise en place d'actions par le biais du conseil de vie collégienne sur le thème de l'égalité filles-garçons, ou contribuer au parcours avenir pour faire évoluer la représentation sociale des métiers et des filières (appuyé sur les [ressources de l'Onisep](#)).

Ressources

- Le guide [Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#). – ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées, 2019.
- Rapports du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) :
 - [1^{er} état des lieux du sexisme en France](#), 2019 ;
 - [Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019](#), mars 2020.
- Le portail sur [l'égalité filles-garçons](#) de Réseau Canopé.
- Le concours « [Zéro cliché](#) » du CLEMI.
- Le site du [Centre Hubertine Auclert](#), centre de ressources francilien pour l'égalité femmes-hommes. Le Centre propose une « [égalithèque](#) », où sont recensés de très nombreux outils sur l'égalité femmes-hommes et une étude récente sur le cybersexisme.
- Le site [Genrimages](#), développé par le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, met à disposition de la communauté éducative des vidéos et images analysées, des ressources et un outil d'annotation d'images fixes et animées pour conduire des séances de sensibilisation qui croisent éducation à l'image et éducation à l'égalité femmes-hommes.
- [Matilda](#) est une plateforme de vidéos pédagogiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Vidéo « [Cassandre](#) » et [dossier pédagogique](#) sur le site « Non au harcèlement ».

Proposition pédagogique pour la classe de 3^e**« Le racisme d'hier à aujourd'hui, être sensibilisé pour agir »**

Cette séquence nécessite **entre 3 et 5 heures** mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève.

La réflexion sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie prend toute sa place en classe de 3^e car ces notions sont abordées dès la première partie du programme d'histoire, au cours de laquelle les élèves ont pu en découvrir les effets sur l'ensemble des sociétés européennes. En étudiant la France de Vichy, ils ont également pu mesurer combien l'application de l'idéologie nazie et les pratiques de collaboration

Retrouvez Éduscol sur



avaient pu mettre à mal les principes et les valeurs de la République. La séquence proposée s'inscrit par ailleurs dans la cohérence pédagogique prévue par les programmes d'EMC. Dans les classes précédentes, les élèves ont déjà appris à identifier les discriminations et à y réagir, à l'échelle de l'individu comme à celle de leur environnement. En 3^e, ils peuvent prendre conscience de la menace que cette rupture d'égalité constitue pour la cohésion nationale et le « vivre ensemble » dans nos sociétés diverses et plurielles. Ils saisissent la dimension universelle des valeurs d'égalité et de fraternité et la nécessité de les défendre aux échelles nationale, européenne et mondiale.

Problématique de l'étude – Quels dangers le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie représentent-ils pour la cohésion de notre société ? Comment lutter contre ces menaces ?

Attendus de l'étude

Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de la séquence, les élèves sont en mesure de reconnaître les différents actes racistes, antisémites et xénophobes. Ils savent définir les notions de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie, et comprendre pourquoi elles sont une menace pour les fondements d'une société démocratique et diverse. Ils connaissent les leviers nationaux, européens et internationaux de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (politiques publiques, lois, société civile).

Dans cette séquence, le professeur aborde les notions de racisme et d'antisémitisme déjà travaillées dans la partie 1 du programme d'histoire et amène les élèves à découvrir que ces problématiques sont toujours d'actualité. Il les sensibilise à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme puis leur permet d'y participer en s'appuyant sur les principes et les valeurs de la République française et de l'Union européenne. En réfléchissant à toutes les dimensions de l'égalité, aux différentes déclarations des droits de l'homme et aux journées mémorielles, aux lois qui répriment le racisme, l'antisémitisme et l'incitation à la haine, ils peuvent travailler la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** » et développer leur sentiment d'appartenance à une société rassemblée autour de ses principes et de ses valeurs, et à l'universalité de l'humanité. Les élèves construisent alors **leur culture civique** et sont sensibilisés à l'importance de l'engagement citoyen. En apprenant à respecter l'autre et ses différences, à comprendre la notion de dignité humaine, et en identifiant les mécanismes de l'exclusion à l'œuvre avec le racisme et l'antisémitisme, les élèves sont amenés à travailler la finalité « **respecter autrui** ».

Compétences travaillées

La sensibilisation au racisme et à l'antisémitisme amène l'élève, dans le cadre de la **culture de la sensibilité**, à développer son empathie, à maîtriser l'expression de sa sensibilité. Ce travail repose fortement sur des composantes de la **culture de l'engagement**, sa finalité étant d'amener les élèves à s'engager et prendre des initiatives au nom de valeurs qui fondent la société et sa cohésion. L'élève doit également exercer son esprit critique et faire preuve de responsabilité, travaillant ainsi la **culture du jugement**. Enfin, la **culture de la règle et du droit** est mobilisée par

Retrouvez Éduscol sur



la nécessité de connaître et comprendre la règle et le droit aux échelles nationale et internationale sur ces questions sensibles.

Proposition de démarche

Informier et sensibiliser : Le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie menacent la cohésion nationale (2 à 3 heures)

La classe est divisée en équipes et chaque groupe étudie un dossier documentaire différent. La mission donnée aux élèves est de préparer une synthèse à présenter devant la classe afin de mutualiser les découvertes et de sensibiliser les autres au sujet d'étude de son groupe. Cette synthèse peut prendre différentes formes et le choix peut être laissé aux élèves : « une » de journal, diaporama, mise en scène d'un reportage avec des entretiens... Les groupes présentent leur travail à l'oral et la mise en commun permet au professeur d'amener la classe à répondre collectivement à la question posée.

Lorsque le professeur constitue les dossiers documentaires que les élèves vont étudier, il peut adopter une démarche de différenciation pédagogique :

- par exemple, le dossier traitant de la France de Vichy, qui aura déjà été abordée en histoire, peut être confié aux élèves qui ont besoin de consolider leurs acquis, avec des documents rappelant les origines du nazisme et les théories racistes reprises et appliquées par l'État français, et qui l'ont conduit à participer activement aux discriminations puis aux génocides ;
- plusieurs dossiers doivent présenter des exemples récents d'agissements et violences racistes, antisémites et xénophobes en France (discours, insultes, haine en ligne, graffitis racistes, croix gammées dessinées, profanation de cimetières, comportements racistes dans le sport, les stades...), et les problèmes de discrimination qui y sont liés (discriminations au logement, à l'embauche...);
- des dossiers plus complexes montrent enfin comment s'organise la lutte contre le racisme et les discriminations en France au nom de principes et de valeurs universels défendus par la République française, les institutions européennes et internationales (des associations et leurs actions, l'engagement d'artistes, des campagnes de prévention, d'éducation, les lois et les sanctions portées par les droits national, européen et international...).

L'ensemble est relié aux principes et aux valeurs de la République qui permettent de vivre ensemble dans une société diverse et plurielle.

Le passage à l'oral des groupes peut donner lieu à une première évaluation autour des compétences « **s'informer dans un dossier documentaire, s'exprimer à l'oral, coopérer et mutualiser** ».

S'engager et agir : Le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie menacent la cohésion de la communauté nationale et européenne (1 à 2 heures)

Les élèves sont ensuite invités à s'engager et à agir face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, dans le but de défendre les principes et les valeurs de la communauté nationale permettant de vivre ensemble.

Le professeur leur propose de participer à une campagne de lutte contre le racisme et les discriminations organisée à l'échelle de la classe ou du collège. Dans le cadre de cette campagne, le professeur demande aux élèves de s'appuyer sur les acquis de la séance précédente. Les élèves sont invités à faire le lien entre la dénonciation des actes racistes, antisémites et xénophobes, leur réalité dans la société française contemporaine, les moyens de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et leurs effets. Les productions peuvent être variées : productions artistiques, documentaires,

Retrouvez Éduscol sur



enquêtes, propositions pour mobiliser les instances du collège ou les collectivités locales...

Ce travail peut être réalisé dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire avec les professeurs de français, d'éducation musicale, d'arts plastiques, de langues vivantes... Le conseiller principal d'éducation peut aussi être sollicité pour organiser une journée de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Cette action peut s'inscrire dans le cadre de la [semaine d'éducation et d'actions contre le racisme](#).

Prolongement possible

L'ensemble de cette séquence peut servir de support à l'épreuve orale du diplôme national du brevet. Les productions s'inscrivent alors dans le cadre du parcours citoyen, avec des thèmes comme : « Le racisme dans le football : sensibiliser et agir ».

Ressources

- Commission nationale consultative des droits de l'homme, [Les essentiels du Rapport 2019 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie](#), 2019.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#), 2020.
- Le site « [Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme \(ECRA\)](#) » de Réseau Canopé propose de nombreuses notices sur les discriminations et le racisme, parmi lesquelles la lente prise en compte des discriminations raciales : « [Du racisme biologique au racisme culturel](#) » ; « [L'antisémitisme, une haine ancestrale en recomposition permanente](#) » ; le [racisme anti-Arabs](#), le [racisme anti-Asiatiques](#) ; le [racisme anti-Noirs](#) ou encore le [racisme anti-Roms](#).
- La page éducol consacrée à la [Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme](#).

Travailler ou prolonger le travail sur « L'égalité, la diversité et les discriminations » en s'appuyant sur des actions éducatives, des partenaires, en lien avec le parcours citoyen

Temps forts possibles

Égalité filles-garçons

[Journée internationale des droits des femmes \(8 mars\)](#)

Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Cette date est l'occasion pour les établissements de mettre en place des actions éducatives concourant à la promotion de cette culture de l'égalité qui est au cœur des missions de l'école. Ils s'appuient pour cela sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les référents et référentes « égalité », les conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC et CVL), ou encore sur des partenariats noués avec des acteurs du monde économique et professionnel ou du secteur associatif.

[Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes \(25 novembre\)](#)

Instituée au 1999 par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, la journée du 25 novembre est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation pour faire reculer une des violations des droits de l'homme les plus

Retrouvez Éduscol sur



répandues, persistantes et dévastatrices dans le monde, l'une des moins signalées aussi, en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent. En France, l'article 24 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux « violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants » énonce qu'il est institué une « journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes fixée au 25 novembre ».

LGBTphobies

[Journée internationale de lutte contre les discriminations du 17 mai](#)

Cette journée, célébrée dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde, a pour but de dénoncer toutes les discriminations faites aux personnes LGBT et de promouvoir les actions de sensibilisation.

Cette date peut devenir dans les établissements scolaires un moment fort de solidarité avec les jeunes LGBT, de visibilité et de réflexion sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités, et un point d'orgue - pour l'ensemble de la communauté éducative - de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Racisme et antisémitisme

[Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité \(27 janvier\)](#)

À l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, la communauté éducative engage une réflexion avec les élèves sur la Shoah et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires. Lors de cette journée, la réflexion permet d'aborder les valeurs fondatrices de l'humanisme : la dignité de la personne ou le respect de la vie d'autrui. On valorise le rôle crucial de tous ceux qui ont contribué à protéger, et parfois à sauver, les persécutés.

[Semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme \(autour du 21 mars\)](#)

Organisée en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme a pour objectif de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discrimination.

[Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage \(10 mai\)](#)

Créée en 2006, cette journée peut être l'occasion de mener dans les écoles et les établissements une réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité.

Handiphobie

[Journée internationale des personnes en situation de handicap \(3 décembre\)](#)

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, l'Éducation nationale se mobilise aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des actions dans les écoles et les établissements scolaires. Cette journée est l'occasion de mieux faire connaître les problématiques du handicap en sensibilisant les élèves, d'instaurer le dialogue parmi les élèves et les équipes éducatives, d'accompagner la prise de conscience autour des enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

Retrouvez Éduscol sur



Concours

Sexisme, violences sexistes et sexuelles LGBTphobies

Ton podcast pour l'égalité

Organisé par l'ONU Femmes France et le centre Hubertine-Auclert (centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes), ce concours invite les jeunes de 14 à 18 ans à réaliser des podcasts sur l'égalité femmes-hommes, autour de thématiques comme les droits des femmes à travers l'histoire, la lutte contre le sexisme, ou les femmes, les hommes et le sport.

Zéro cliché

Initié par le CLEMI, le concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons invite les élèves des écoles, collèges et lycées à déconstruire les stéréotypes sexistes dans les médias, le sport, la mode, l'école, la famille, etc., en réalisant une production médiatique (textuelle, visuelle, sonore ou vidéo). Il est organisé en collaboration avec le magazine Causette, le site Les Nouvelles News, l'émission « Les terriennes », TV5 Monde et le Défenseur des droits.

Buzzons contre le sexisme

Ce concours est une initiative de l'association « V.idéaux ». Il est soutenu, notamment, par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, au niveau régional par la région Occitanie via la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), et par le conseil départemental de Haute-Garonne. L'objectif est de réaliser une vidéo d'une durée maximum de 6 minutes et 59 secondes (générique compris), sur le thème de la lutte contre le sexisme.

Les Olympes de la Parole

Ce concours national est organisé par l'association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée (général, technologique, professionnel et agricole) de l'enseignement public et privé sous contrat. Les lycées français à l'étranger sont également invités à participer. Il est mené en étroite concertation avec les personnes chargées de mission académique sur l'égalité filles-garçons.

Racisme et antisémitisme

La Flamme de l'égalité

Ce concours, créé en 2010, est soutenu par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministre des Outre-mer, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ainsi que la Ligue de l'enseignement. Les professeurs de l'école primaire et du second degré – collèges et lycées d'enseignement général, technique et professionnel – sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

Retrouvez Éduscol sur



[Le prix Ilan Halimi](#)

Soutenu par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que par la MGEN, ce prix, créé en mars 2018, rend hommage à Ilan Halimi, jeune homme torturé et tué en 2006 parce que, étant juif, ses agresseurs le croyaient riche. Les projets retenus peuvent être réalisés dans un cadre scolaire ou non, et relever des domaines culturel, artistique, sportif ou numérique. Ce prix national récompense les initiatives engagées par des collectifs de jeunes de moins de 25 ans qui, par leur créativité et leur inventivité, contribuent à faire reculer les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites.

[Le concours Nous autres](#)

Organisé par la CASDEN Banque populaire, la Fondation Lilian Thuram et la MGEN, le concours « Nous autres » est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il est ouvert à toutes les classes de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer (DROM), de la maternelle à la 6^e. Son but est de concevoir avec les élèves une production artistique (art vivant : lecture, poésie, texte, histoire, conte, chanson, mime, théâtre, arts plastiques, peinture, sculpture, ou vidéo artistique hors documentaire) qui illustre la déconstruction du racisme.

Harcèlement

[Le prix « Non au Harcèlement »](#)

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec le soutien de la mutuelle MAE, le prix « Non au harcèlement » a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri- et extrascolaires, pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, d'un support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Concours généralistes sur les discriminations

[Ethic'Action](#)

Créé et organisé par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) avec le parrainage du Sénat, le prix national « Ethic'Action » récompense les projets menés dans le champ de l'éthique sportive (lutte contre le sexisme, les LGBTphobies, le racisme et les discriminations liées au handicap), de l'éco-responsabilité, de la santé et du bien-être, par les élèves des établissements du second degré au sein de leur association sportive. Le projet, qui peut être pluridisciplinaire, doit être porté par un professeur d'éducation physique et sportive, avec les jeunes licenciés de l'association sportive scolaire et, au-delà, l'ensemble de la communauté éducative.

Ce prix encourage les collégiens et les lycéens à réaliser des actions exemplaires et citoyennes dans le cadre de leur pratique sportive.

[Jeunesse pour l'égalité](#)

Ce concours est organisé par l'Observatoire des inégalités, association agréée au titre de ses activités éducatives complémentaires des enseignements, avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), de la Mairie de Paris et de la Région Centre-Val de Loire.

Il s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans souhaitant s'engager pour combattre les inégalités et les discriminations. Par équipes de deux minimum, les participants et participantes réalisent une affiche ou une vidéo.

Retrouvez Éduscol sur



Partenaires institutionnels

La DILCRAH

Cette délégation interministérielle placée, depuis novembre 2014, sous l'autorité du Premier ministre a pour mission de donner une nouvelle impulsion à l'action publique en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. La DILCRAH met à disposition de la communauté éducative de nombreuses ressources. Elle coordonne notamment la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, le prix Ilan Halimi, et apporte son soutien à des partenaires accompagnant de nombreuses actions pédagogiques.

Le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, créée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique du 29 mars 2011. Parmi ses domaines de compétence figurent la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité, la défense des droits des usagers des services publics et la promotion des droits de l'enfant. Il peut être saisi en cas de sentiment de discrimination, même par les plus jeunes.

Le Défenseur des droits met à disposition sur Internet de nombreuses ressources qui peuvent être mobilisées pour se former :

- Égalité contre le racisme est un site pour agir, alerter et se défendre contre le racisme et l'antisémitisme. Il présente de nombreuses ressources relatives au droit et aux procédures judiciaires ainsi que des exemples d'actions menées dans des collectivités.
- Educadroit est un projet qui offre des ressources et des outils pour sensibiliser les jeunes au droit et à leurs droits. Une plateforme Internet dédiée propose deux parcours pédagogiques interactifs, un « manuel d'éducation au droit » dont un chapitre est consacré à la question de l'égalité et des discriminations, un espace recensant d'autres outils pédagogiques, un annuaire d'intervenants, professionnels du droit ou acteurs de l'accès au droit.

Associations agréées et/ou conventionnées au niveau national

La page du site du ministère intitulée les associations agréées par l'Éducation nationale explique le principe d'agrément et répertorie toutes les associations qui bénéficient d'un agrément national.

Racisme

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)

L'association mène de nombreuses actions dans les champs de la déconstruction des préjugés, notamment dans les domaines du sport ou de la culture. Elle dispose de nombreux relais locaux qui peuvent intervenir en établissement.

SOS Racisme

SOS racisme propose divers projets pour sensibiliser à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : animations lors de la semaine du 21 mars, conférences, débats ou encore témoignages de déportés.

Coexist

Coexist est un programme éducatif de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et d'autres types de discrimination, comme l'homophobie, la xénophobie ou encore le sexisme. Il repose sur un travail de déconstruction des préjugés qui s'effectue dans des classes de quatrième, troisième, seconde et première.

Retrouvez Éduscol sur



Le MRAP

Le mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) est une des plus anciennes associations menant des actions de prévention et de lutte contre le racisme et les discriminations racistes. Elle souhaite élargir ses actions à l'ensemble des discriminations. Ses actions s'appuient sur des outils produits par l'association.

Sexisme

Centre Hubertine Auclert

Le centre Hubertine Auclert se fixe comme principaux objectifs de sensibiliser, de former et d'informer tous les publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre, et de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Il apporte une contribution majeure à la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons. Il est notamment connu pour ses travaux sur les représentations sexuées dans les manuels scolaires, largement diffusés et bien connus de la communauté éducative.

Centre audiovisuel Simone de Beauvoir

Le centre audiovisuel Simone de Beauvoir recense tous les documents audiovisuels sur les droits, les luttes, l'art et la création des femmes et les diffuse. Il conçoit et anime, durant toute l'année, des ateliers à destination des jeunes pour les inciter à réfléchir et à échanger entre eux ou avec des adultes sur les stéréotypes sexués, les stéréotypes d'origine et d'orientation sexuelle tout en les formant à la critique et l'analyse de l'image animée, de l'audiovisuel. Le centre anime également des formations à destination des équipes pédagogiques.

CNIDFF

Le centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), signataire d'un contrat d'objectif avec l'État, coordonne et représente l'activité de 115 centres implantés sur tout le territoire français et dans les départements d'Outre-mer.

Fédération nationale solidarité Femmes

La Fédération nationale solidarité femmes est un réseau national d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

Femmes ingénieurs

Les objectifs sont de faire connaître le métier d'ingénieur au féminin auprès des jeunes filles, de leurs parents et de leurs professeurs, de contribuer à la promotion des femmes exerçant la profession d'ingénieur, de représenter et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux ou internationaux, de développer la coopération avec les femmes occupant des postes de responsabilité dans d'autres professions ou avec d'autres réseaux de femmes scientifiques.

Femmes et mathématiques

L'association « femmes et mathématiques » a pour objectif d'encourager la présence des filles dans les études mathématiques et plus généralement scientifiques et techniques.

Femmes et sciences

Cette association a pour but de promouvoir les sciences et les techniques auprès des femmes, ainsi que de promouvoir les femmes dans les sciences et les techniques.

Retrouvez Éduscol sur



Femmes solidaires

L'association « femmes solidaires » a pour but la défense des droits et de la dignité des femmes en France et dans le monde. L'association poursuit trois objectifs dans le cadre de ses activités en direction du public scolaire : promouvoir l'égalité femmes-hommes et les valeurs de la République, prévenir les violences, proposer une éducation non sexiste et non violente.

Mouvement français pour le planning familial

Le planning familial prend en compte toutes les sexualités, défend notamment le droit à la contraception et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST), contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.

LGBTphobie

Contact

L'association « Contact France » contribue à la prévention du suicide et des conduites à risques liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre, à aider les familles à comprendre et à accepter l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre de leurs proches, à aider les personnes LGBT à s'accepter et à communiquer avec leurs parents et leur entourage en leur apportant la compréhension nécessaire pour s'accepter, à lutter contre les discriminations et notamment celles dont peuvent être victimes les personnes LGBT ou considérées comme telles.

MAG Jeunes LGBT

L'association « MAG jeunes LGBT » lutte contre les LGBTphobies et le sexisme à travers des interventions en milieu scolaire organisées par des jeunes à destination des jeunes. Elle met également à disposition des personnels enseignants des enquêtes, des recherches et le kit pédagogique de l'association.

Le Refuge formation

Une association qui propose une écoute 24h/24 ainsi qu'un hébergement temporaire et un accompagnement social aux adolescents victimes d'homophobie ou de transphobie.

SIS Association

L'association « Sida Info Service » (SIS) met à disposition des élèves des collèges et des lycées et des personnels d'éducation un service d'écoute et d'aide à distance accessible par web et téléphone (Ligne Azur) destiné à répondre à leurs questions, à leurs craintes d'évoquer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ou à leurs difficultés face à des agissements homophobes ou transphobes.

SOS homophobie

« SOS homophobie » est une association de lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe et transphobe.

Handiphobie

Association des paralysés de France (APF)

L'association des paralysés de France lutte pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans la société.

Croix-Rouge Française

La Croix-Rouge française accompagne la construction, le développement personnel et le parcours citoyen des 6-25 ans en développant leurs compétences sociales et civiques, leur autonomie, leur esprit d'initiative et leurs apprentissages par l'expérience.

Retrouvez Éduscol sur



Ressources

Rapports institutionnels

- Haut conseil à l'égalité, [1^{er} état des lieux du sexisme en France](#), 2019 et [2^e état des lieux du sexisme en France](#), 2020.
- Commission nationale consultative des droits de l'homme, [Les essentiels du Rapport 2019 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie](#), 2019.
- Un rapport de la CNCDH sur la lutte contre la haine anti-LGBT est en cours de rédaction : il est possible de se référer à [cette page](#) avant sa publication.
- Défenseur des Droits, [Agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale](#), 2015.

Guides du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Le vade-mecum [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#) est constitué d'un ensemble de fiches permettant de comprendre, analyser, répondre et prévenir les actes racistes et antisémites à l'école.
- [Le guide des comportements sexistes et des violences sexuelles](#) a pour objectif d'aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences.
- [Prévention de l'homophobie et de la transphobie dans les collèges et lycées](#) est un guide d'accompagnement de la campagne 2019 « Tous égaux, tous alliés » qui fournit des repères sur les enjeux, les comportements homophobes et transphobes et la prévention face à ces violences.
- [Le portail non au harcèlement](#) propose d'autres guides pédagogiques, notamment [sur l'homophobie](#) et [la prévention de la cyberviolence entre élèves](#).

Éduscol

- La rubrique [Égalité filles garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles](#) fournit des ressources pour faire le point sur le sexisme et les violences sexistes et sexuelles ainsi que sur les actions éducatives et les partenaires pour agir.
- La rubrique [Prévention des lgbtphobies](#) présente des ressources et des leviers pour agir contre les lgbtphobies.
- La rubrique [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#) présente des ressources pour comprendre, analyser, répondre et prévenir les actes racistes et antisémites à l'école.

Sites et portails de Réseau Canopé

- Sur [le portail « Valeurs de la République »](#), une entrée « [égalité](#) » permet de faire le point sur la notion et propose une sélection de ressources pédagogiques.
- Le site « [Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme \(ECRA\)](#) » propose de nombreuses notices sur les discriminations et le racisme, parmi lesquelles, la lente prise en compte des discriminations raciales : « Du [racisme biologique au racisme culturel](#) » ; « [L'antisémitisme, une haine ancestrale en recomposition permanente](#) » ; le [racisme anti-Arabs](#), le [racisme anti-Asiatiques](#) ; le [racisme anti-Noirs](#) ou encore le [racisme anti-Roms](#)...
- Sur le portail [Outils Égalité Filles-garçons](#), de nombreuses ressources transversales pour faire le point sur la question et agir en classe et dans les écoles et les établissements.
- Le portail [Cap École inclusive](#) permet de faire le point sur [des troubles ou situations de handicap](#).

Retrouvez Éduscol sur

